

PROCÈS-VERBAL

Première séance : Jeudi 23 juillet 2020 à 9 heures 29 minutes

PRÉSIDENCE de M.Gaston Tong Sang
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Question orale de Madame Éliane Tevahitua sur l'application des mesures barrières dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 (Lettre n° 5480 SG du 21/07/2020)..... 4
- Question orale de Madame Augustine Tuuhia sur les risques sanitaires liés au Covid-19 à Raiatea (Lettre n° 5481 SG du 21/07/2020) 5
- Question orale de Monsieur Nuihau Laurey sur l'évolution et contrôle des prix en Polynésie française (Lettre n° 5478 SG du 21/07/2020) 9
- Question orale de Madame Teura Tarahu-Atuahiva sur la compagnie aérienne AIR TAHITI (Lettre n° 5474 SG du 21/07/2020) 11
- Rapport n° 60-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 14
- Rapport n° 61-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020 14
- Rapport n° 59-2020 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française 60

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

NB : Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Je vous propose de démarrer nos travaux, si vous le voulez bien.

Chers collègues, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, Madame la députée, Mesdames les présidentes de groupe, Monsieur le président de groupe du Tavini Huiraaatira ; Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs de la presse ainsi que tous ceux, toutes celles qui nous suivent par la voie d'Internet, à vous tous, *bonjour*.

Je déclare la première séance de notre session extraordinaire ouverte.

Nous avons été convoqués par lettre n° 1407/2020/APF/SG du 15 juillet 2020 et je demande donc à notre secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M.	Brotherson	Moetai	absent
M ^{me}	Bruant	Virginie	absente
M.	Buillard	Michel	absent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	absente
M.	Ching	Yves	présent
M ^{me}	Cross	Valentina	arrivée en cours de séance
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	arrivé en cours de séance
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Galenon	Minarii	présente
M.	Geros	Antony	présent
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	présent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	présente
M.	Lisan	Marcelin	présent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	présent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Riveta	Frédéric	absent
M.	Salmon	Geffry	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	absent
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	présent
M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente

M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M ^{me}	Teahe	Teapehu	présente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	présente
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	absent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	présent
M ^{me}	Tupana	Moihara	présente
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	Présente

siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Teva Rohfritsch, Mesdames et Messieurs les ministres, Nicole Bouteau, Priscille Tea Frogier, Christelle Lehartel, Isabelle Sachet, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Jacques Raynal et René Temeharo.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Je demande au secrétaire général de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 23 juillet 2020		
N° 5598 - 8 h 50	Yseult Butcher-Ferry	Fernand Tahiaata
N° 5599 - 9 h 18	Félix Tokoragi	Joséphine Teakarotu
N° 5600 - 9 h 18	Frédéric Riveta	Louisa Tahuhuterani
N° 5601 - 9 h 18	Philip Schyle	Yvannah Pomare-Tixier
N° 5602 - 9 h 18	Joëlle Frebault	Juliette Matehau-Nuupure
N° 5603 - 9 h 18	Michel Buillard	Sylvana Puhetini
N° 5604 - 9 h 18	Virginie Bruant	Monette Harua
N° 5605 - 9 h 20	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
N° 5606 - 9 h 20	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 5607 - 9 h 32	Moetai Brotherson	Eliane Tevahitua
N° 5609 - 9 h 27	Henri Flohr	Tapeta Tetopata
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 5610 - 10 h 27	Sylviane Terooatea	Etienne Tehaamoana
N° 5611 - 11 h 14	Marcelin Lisan	Charles Fong Loi
N° 5612 - 11 h 16	Thomas Moutame	Lana Tetuanui
N° 5613 - 11 h 42	Antonio Perez	Wilfred Tavaearii
N° 5614 - 11 h 48	Geffry Salmon	Teura Iriti
N° 5615 - 11 h 55	Benoit Kautai	Teura Tarahu-Atuahiva
N° 5616 - 12 h 1	Lana Tetuanui	Thomas Moutame
N° 5617 - 12 h 48	Richard Tuheiava	Cécile Mercier

N° 5618 - 13 h 26	Angélo Frebault	Moihara Tupana
N° 5619 - 13 h 45	Yves Ching	Teapehu Teahe

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Pouvez-vous donner lecture du projet d'ordre du jour, s'il vous plaît.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici le projet d'ordre du jour proposé pour cette séance :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Séance de questions orales ;*

III) *Examen des rapports et des projets de délibération ;*

IV) *Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;*

V) *Examen de la correspondance ;*

VI) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci, Madame la secrétaire générale. Avant d'adopter notre projet d'ordre du jour, sur le point III) concernant l'examen des rapports et des projets de délibération, à la demande de notre présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA et à la demande du gouvernement, je vous propose de commencer par le collectif budgétaire et les comptes spéciaux, et de terminer par le projet de délibération sur la modification du code de procédure civile.

Si vous êtes d'accord, on va adopter notre ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.*

II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Nous passons à la séance des questions orales. Parmi nos questions orales, deux ont pratiquement trait au même sujet, au même thème. Il s'agit de celles de Madame Éliane Tevahitua et de Madame Teura Tarahu.

QUESTION ORALE DE MADAME ÉLIANE TEVAHITUA SUR L'APPLICATION DES MESURES BARRIÈRES DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19
(Lettre n° 5480 SG du 21/07/2020)

Le président : Je demande donc à Madame Éliane Tevahitua de poser sa question orale, et après celle de Madame Éliane Tevahitua, je demanderai à Madame Teura Tarahu de poser la sienne, avant d'entendre la réponse du gouvernement. Merci.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous en cette belle journée du mois de juillet, chers collègues, chers membres du gouvernement ainsi que chers internautes et personnes du public.

Je vais lire ma question qui a pour objet l'application des mesures barrières dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Monsieur le Président, *bonjour.*

À la différence de la Nouvelle-Calédonie, le ciel polynésien est désormais rouvert à l'ensemble des visiteurs en provenance d'Europe et des États-Unis d'Amérique confrontés à une recrudescence inquiétante des cas de contamination à la covid-19.

Notre population qui est de nouveau confrontée à cette situation particulièrement anxiogène est, à juste titre, très inquiète. Inquiète pour la santé de notre communauté et consciente des conséquences économiques et sociales désastreuses que cette crise sanitaire ne manquera pas de générer.

Je dois vous dire, Monsieur le Président, que les atermoiements de votre gouvernement sur l'obligation du port du masque dans les lieux publics qui s'est transformée comme par enchantement en forte recommandation ne sont pas de nature à rassurer notre population.

Le port du masque qui permet à nos concitoyens de se protéger et de protéger les autres est nécessaire mais il a un coût. À titre d'information, une boîte de 50 masques vendue en pharmacie coûte 5 000 F CFP ce qui représente un coût unitaire de 100 F CFP par masque. 100 F CFP, Monsieur le Président, c'est le prix quasiment de deux baguettes de pain. Ces mêmes baguettes de pain qui nourrissent nos familles polynésiennes les plus démunies et dont le nombre s'accroît avec la crise.

Monsieur le Président, la santé des Polynésiens est un bien public, elle n'a pas de prix mais elle a un coût. Ce coût doit être entièrement supporté par la collectivité au nom du principe d'égalité d'accès aux masques de l'ensemble de nos concitoyens.

Aussi, pour que l'accès aux masques et leur renouvellement ne dépendent pas du pouvoir d'achat de chaque ménage, le groupe Tavini Huiraa tira demande d'organiser la gratuité du masque pour toutes et pour tous. Saurez-vous faire preuve d'audace, Monsieur le Président, en souscrivant à cette demande, à cette humble demande ?

De surcroît, pourriez-vous rendre obligatoire la fourniture de gels et solutions hydroalcooliques à l'entrée des espaces recevant du public ainsi que la désinfection des caddies dans les grandes surfaces ?

Enfin, avez-vous l'assurance que les ressortissants européens et nord-américains qui se rendront en Polynésie seront en mesure de fournir les résultats de leurs tests COVID négatifs à l'embarquement ?

Je vous remercie des réponses que vous amènerez. *Merci.*

Le président : Merci, Madame la représentante. Je passe la parole à notre représentante Teura Tarahu.

M^{me} Teura Tarahu-Atuahiva : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française...

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Monsieur le président, pardon ! Est-ce que ce n'est pas plutôt la question de Madame Augustine Tuuhia qui serait plus sur le même sujet à propos du Covid-19 ? Je crois qu'il y a peut-être une confusion.

QUESTION ORALE DE MADAME AUGUSTINE TUUHIA SUR LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU COVID-19 À RAIATEA (Lettre n° 5481 SG du 21/07/2020)

Le président : La parole est à Madame la représentante Augustine Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : *Merci*, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers invités, chers internautes, *bonjour.*

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Depuis le 15 juillet dernier, notre pays a officiellement rouvert ses frontières aux touristes internationaux. C'est une nécessité pour notre économie et surtout, pour la sauvegarde des emplois dans le tourisme.

L'île de Raiatea, sa capitale Uturoa, au même titre que l'ensemble des îles et atolls à vocation touristique sont soucieuses d'accompagner le mouvement, en prenant soin, évidemment, de préserver la santé des populations.

Dans cette perspective, des mesures spécifiques doivent impérativement être prises pour déceler, tester et prendre en charge le cas échéant, les cas suspects d'infection à la Covid-19. Cela passe par l'installation de chapiteaux pour les tests extérieurs, la mise à disposition des centres d'isolement mais également le recrutement de « brigades sanitaires » dont la mission sera d'informer et de prévenir contre tout risque de contamination.

Nos **maires** de Raiatea sont déterminés à mettre en place un tel cordon sanitaire. Il n'en reste pas moins deux interrogations : qui assumera le coût de ce dispositif et surtout, qui en sera le coordinateur ?

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante ; au temps pour moi ! La parole est à Monsieur le Président du gouvernement.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Bonjour Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les parlementaires ; bonjour la presse, bonjour le public.

Au nom du gouvernement, je vais laisser le ministre de la santé répondre à cette question puisque je la considère comme une question technique.

Mais avant de lui donner la parole, je voudrais — cela est gratuit et vient du cœur — souhaiter un joyeux anniversaire à Éliane. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : La parole est à Monsieur le ministre de santé.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président. Merci Monsieur le président d'avoir accepté de lier les deux questions qui, en effet, portent sur le sujet qui nous occupe actuellement et depuis quelques mois, cette affection virale qu'on appelle la covid-19.

Je répondrai, tout d'abord, à Madame la représentante Éliane Tevahitua en m'associant bien évidemment aux bons vœux d'anniversaire.

Sur l'application des mesures barrières dans le contexte de la crise sanitaire liée à la covid-19, Madame la représentante, vous avez, dans votre question, soulevé la problématique du coût des mesures que nous sommes dans l'obligation de prendre afin de protéger notre population face à la propagation du virus de la covid-19.

Ce n'est pas de gaieté de cœur en ma qualité de ministre de la santé, que j'ai accepté et participé à la décision du gouvernement d'ouvrir le ciel polynésien aux visiteurs. Mais voyez-vous, en faisant référence à la Nouvelle-Calédonie, par exemple, vous me donnez l'opportunité de vous préciser que malheureusement la Polynésie n'a pas de nickel et n'a pas la richesse du nickel à l'instar de la Nouvelle-Calédonie. N'étant pas tributaire d'une économie touristique, cela lui permet à elle, à la Nouvelle-Calédonie, de fermer son ciel et de l'ouvrir beaucoup plus tard puisque, vous le savez, c'est en octobre qu'ils prévoient de pouvoir ouvrir le ciel et encore, on ne sait pas exactement ce qui se

passera. Mais vous savez aussi que malgré tout, la Nouvelle-Calédonie a demandé également à la France la même aide financière que la Polynésie française. Tout n'est donc pas aussi simple.

Les mesures sanitaires demandées à l'ensemble de la population y compris aux touristes qui nous visitent aujourd'hui n'ont pas varié depuis le mois de mars. Nous sommes constants dans cette affaire. Nous n'avons eu de cesse d'expliquer et d'appeler aux gestes barrières, seules mesures efficaces pour l'instant contre la propagation de ce virus, à condition bien évidemment que chacun le fasse.

Vous parlez des masques. Oui, effectivement le port du masque est essentiel mais il n'est pas nécessaire d'avoir à porter un masque chirurgical comme celui que je porte, enfin dont je me suis libéré pour vous répondre, mais que je porte en général. Le masque en tissu du modèle AFFNOR dont nous avons préconisé la fabrication est maintenant largement installé — vous voyez qu'un certain nombre de mes collègues le porte — et nous pouvons voir dans les rues d'ailleurs les personnes se protéger avec un tel masque. Nous avons également vu que les communes et les associations s'étaient organisées pour en fabriquer et en distribuer à la population. Leur efficacité n'est plus à démontrer dès lors que chaque interlocuteur en porte un et qu'il est ensuite lavé à l'eau chaude régulièrement. Il n'y a pas nécessité de se ruer donc vers les pharmacies pour en acheter.

L'arrêté pris dernièrement par le gouvernement, définissant les mesures de prévention à l'égard de la covid-19, prévoit que chaque établissement doit mettre en place les mesures de sécurité sanitaire adaptées à ses activités et parmi ces mesures figurent la mise à disposition de gel hydro-alcoolique notamment. De nombreux établissements répondent favorablement à cette recommandation et de façon spontanée, d'ailleurs, le plus souvent. D'autres encore un peu moins, mais ils y viendront très probablement. Nous avons préféré favoriser la responsabilité de chaque patron d'établissement en les rappelant à leurs obligations. La population n'est pas dupe et à la lecture de leurs interventions publiques, les responsables d'établissements devront se conformer aux mesures sanitaires préconisées.

Enfin, vous souhaitez avoir une assurance sur l'arrivée des ressortissants européens et nord américains qui ne fourniront pas leur test négatif à l'embarquement. Et là, je suis formel, je peux vous confirmer que s'il n'y a pas de test RT-PCR négatif à l'embarquement, il n'y a pas de vol pour Tahiti. Les compagnies aériennes sont très attentives à ce contrôle car il en va de leur crédibilité. S'il advenait qu'un passager embarqua sur un vol avec un test douteux ou positif, nous ne manquerons pas de les rappeler alors à leur responsabilité en cas de défaillance.

Madame la représentante et chère Éliane, il est parfois difficile de choisir entre préserver l'emploi et protéger une population. Mais mon rôle en tant que ministre de la santé, c'est de protéger notre population contre tout risque d'épidémie en mettant en œuvre une protection sanitaire importante dans les détails que vous ne pouvez imaginer. Mais j'ai bien conscience que notre population a aussi besoin de travailler, et pour cela nous devons la protéger. C'est tout ce temps que nous avons consacré avec les équipes du PC crise pendant 3 mois et demi, 7 jours/7 et 24 heures/24 pour atteindre ce but. Aujourd'hui, le relais est pris avec la cellule de coordination de la Direction de la santé, l'Arass et l'ILM pour être en ordre de marche de la prévention et du soin.

Soyez assurée, Madame la représentante, de la détermination de nos professionnels pour gagner ce combat.

J'ajouterai simplement que, dès cet après-midi, j'ai demandé aux principaux responsables des professions libérales également de venir me voir pour que nous puissions mettre en place, ensemble, des mesures de vigilance accrue et d'accroître le réseau Sentinelles.

Merci, Madame la représentante de votre question.

Si je peux, Monsieur le président, passer à la réponse à la question en effet de Madame Augustine Tuuhia qui porte sur le même sujet, mais plus orientée sur Raiatea.

Madame la représentante, la gestion sanitaire des personnes résidentes ou touristes dans les îles se gère de manière identique qu'à Tahiti lorsqu'elles déclarent une maladie liée éventuellement à la covid-19.

Comme vous le savez, chaque voyageur en provenance de l'étranger doit impérativement, comme je viens de le dire, produire un test RT-PCR négatif avant l'embarquement sur le vol pour Tahiti.

Dès son arrivée, à l'heure actuelle, un kit d'auto prélèvement lui est fourni et il devra effectuer avant le quatrième jour, un prélèvement lui-même après son arrivée sur l'île où il se situe en Polynésie française.

Les équipes sanitaires des îles, et donc de Raiatea, récupèrent le test et l'Institut Louis Malardé va l'analyser. Ces équipes mêmes informent la personne des mesures à tenir en attendant le résultat du test : éviter tout contact avec des tiers, respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, porter un masque chirurgical et respecter un confinement dans le lieu de séjour, c'est-à-dire éviter, pendant les deux premiers jours, de se promener un peu partout sans masque, je veux dire. Il faut que la personne porte le masque si elle veut sortir. Si le résultat est positif ou douteux, bien sûr, alors là cette personne restera en isolement et les équipes médicales de l'hôpital d'Uturoa, en ce qui concerne Raiatea, suivront au quotidien son état de santé. Mais si celui-ci se dégrade, bien évidemment, une prise en charge médicale spécifique sera mise en place pour aller jusqu'à un transfert éventuel au CHPF du Taaone. Toutes les équipes médicales présentes actuelles et celles qui seront recrutées essentiellement pour cet objet sont formées à la prise en charge des patients covid-19.

Il n'est pas utile à ce stade d'organiser des dépistages extérieurs massifs sous chapiteaux comme on peut le voir lorsqu'il y a des informations là-dessus, car si un cas positif venait à se déclarer, l'équipe de la veille sanitaire procèdera immédiatement à une enquête des personnes dites « cas contacts », ce qu'on appelle l'enquête autour d'un cas, que le malade aurait éventuellement côtoyées. Elles seront alors testées et prises en charge de la même manière. C'est ainsi que nous avons pu maîtriser jusqu'à ce jour la propagation du virus Coronavirus.

Il appartiendra au Pays et à la caisse de prévoyance sociale de traiter l'aspect sanitaire des résidents comme tout patient relevant d'un des régimes de la CPS. Les touristes eux devront être assurés et ils doivent être assurés pour couvrir les frais liés à cette maladie éventuelle.

La mise à l'isolement du patient positif dont l'état ne nécessite pas son évacuation vers le Centre hospitalier de la Polynésie française, s'effectuera en liaison avec l'équipe médicale du lieu, soit à son domicile ou au lieu où il se trouve dès lors que les conditions sanitaires sont réunies. À défaut, et avec accord du patient, il pourra être transféré dans un lieu dédié, avec la participation active des communes à l'instar de ce qui a été organisé avec plusieurs *maires* dans certaines îles lors des retours des résidents. L'équipe médicale informe la personne des mesures à tenir : éviter tout contact avec des tiers, respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, porter un masque chirurgical, à ce moment-là, respecter le confinement dans le lieu de séjour. La différence avec le masque chirurgical, c'est qu'il protège dans les deux sens : il évite que l'on postillonne et il protège de l'entrée éventuelle du virus.

Toutes ces mesures et procédures mises en place sont le fruit de l'expérience de 3 mois et demi passés au PC crise. Il est vrai que la venue des touristes doit nous amener à plus de gestes barrières car le virus est l'affaire de tous et non uniquement celle des soignants.

Voilà, merci pour ces questions. Je suis prêt, bien évidemment, en ce qui concerne les questions que vous pourriez encore vous poser à y répondre si vous me sollicitez par écrit, par mail ou autre. Merci à vous.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR NUIHAU LAUREY SUR L'ÉVOLUTION ET CONTRÔLE DES PRIX EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (Lettre n° 5478 SG du 21/07/2020)

Le président : La parole est au représentant sénateur Nuihau Laurey pour poser sa question.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, l'ensemble du public.

Monsieur le vice-président,

Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, la question du pouvoir d'achat des polynésiens devient très sensible pour tous les ménages qui voient leur situation financière se dégrader, avec les nombreuses suppressions d'emplois, les diminutions de temps de travail et donc de revenus qui en découlent.

Parallèlement à cette fragilisation de notre tissu économique et social, chacun fait le constat de hausses parfois très importantes des prix, notamment s'agissant des produits alimentaires. Les exemples sont nombreux et je n'entrerai pas dans une présentation détaillée produit par produit, chacun ici ayant probablement ses propres exemples et pouvant effectuer ses propres comparaisons. Cette situation de cherté de la vie est, de surcroît, plus fortement ressentie dans les îles, compte tenu des coûts d'acheminement et aujourd'hui des difficultés d'approvisionnement. Je rappelle par ailleurs que le différentiel du coût de la vie entre la métropole et la Polynésie française figurait déjà parmi les plus élevés de l'outre-mer.

Ma question est double.

Premièrement, indépendamment de l'évolution des indices de prix qui reflètent parfois, avec des décalages, les évolutions réelles des prix constatés, le gouvernement confirme-t-il ou au contraire, infirme-t-il ce constat de hausse des prix que font de nombreux polynésiens ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous rassurer sur l'engagement du gouvernement en matière de suivi et de contrôle des prix, notamment dans le secteur de l'alimentation ? Dans ce contexte, le gouvernement prévoit-il de prendre des mesures spécifiques en matière de lutte contre la cherté de la vie pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages polynésiens en forte baisse dans ce contexte de crise ?

Le président : Merci, Monsieur le sénateur. La parole est à Monsieur le vice-président du gouvernement.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants à l'assemblée de Polynésie française, chers amis du public et de la presse, Monsieur le sénateur, Madame la députée, Madame la sénatrice, *bonjour*.

Je voudrais aussi, parce que Madame Teriitahi m'a soufflé à l'oreille que c'était aussi l'anniversaire de Monsieur Antony Geros, hier, donc lui adresser aussi un bon anniversaire. Il faut souhaiter un bon anniversaire à Monsieur Geros en plus de bon anniversaire à Madame Tevahitua. (*Applaudissements dans la salle.*) Décidément, il y a beaucoup de talents nés en juillet. Malheureusement, je ne suis pas du mois de juillet. Et un bon anniversaire à Madame Teakarotu Joséphine aussi qui est du mois de juillet tant qu'à faire. (*Applaudissements dans la salle.*) On a épuisé le mois de juillet, je crois.

Monsieur le sénateur,

Le pouvoir d'achat des Polynésiens, vous le savez, est une préoccupation permanente du gouvernement — vous le savez car vous vous en souvenez —, et particulièrement dans le contexte actuel de crise économique liée à l'épidémie de covid-19.

L'activité économique a été particulièrement impactée durant la période de confinement. C'est une surprise pour personne que de le réaffirmer, et à ce titre, l'ISPF effectivement a estimé une augmentation des prix des produits alimentaires de 2,7 % au mois de mars 2020. Cette augmentation relève, au sens des analyses qui ont été menées, des raisons suivantes :

1- Par crainte de ruptures de stock, premièrement, les consommateurs ont sur-stocké en début de période de confinement et par conséquent vidé les rayons des produits d'entrée de gamme. Les produits les moins chers ont été, d'abord, ceux qui ont été achetés par nos concitoyens qui, par effet mécanique, n'étaient plus disponibles par la suite.

2- Du fait du confinement des populations et de la fermeture d'une grande partie des commerces car tous n'ont pas tout de suite rouvert, les établissements alimentaires ont aussi bénéficié de l'affluence d'une clientèle captive pour laquelle ils ont choisi de ne plus procéder à des opérations de promotion ou d'incitation sur les prix, ce qui a aussi un effet mécanique. Si vous supprimez à la fois les produits d'entrée de gamme et les promotions en période de confinement, il est certain qu'il y a un effet immédiat sur les prix.

3- Enfin, vous le savez, les prix d'une grande partie des produits alimentaires sont libres. Ils ne relèvent donc pas d'une décision de l'autorité publique, mais sont soumis aux règles de la concurrence. Cette concurrence qui nous est chère à tous.

Je souhaite toutefois indiquer que depuis le déconfinement de la Polynésie française, les produits de première nécessité sont désormais à nouveau disponibles et le retour à une activité quasi-normale dans les établissements d'alimentation devrait à commencer à s'opérer et va se poursuivre dans les prochains mois.

Il convient donc de reconnaître que pour la période de mars à juin 2020, et selon les chiffres de l'ISPF car en la matière il faut choisir les chiffres de l'ISPF — et en tout cas, les chiffres produits par les professionnels statisticiens —, les prix des produits alimentaires ont effectivement globalement augmentés.

Informé de la situation, le gouvernement a d'ores et déjà pris des premières mesures dans l'objectif d'agir sur ces prix.

À cet effet, le gouvernement a demandé à la DGAE de renforcer son programme de contrôle des prix sur l'île de Tahiti, de Moorea et aux Îles-Sous-le-Vent dès le mois de mai dernier :

– Des contrôles de prix mensuels sont réalisés sur 21 points de distribution sur le tour de l'île de Tahiti et à la presque île ;

- Sur la seconde quinzaine de mars 2020, douze établissements (4 hypermarchés et 8 supermarchés) situés à Tahiti ont été contrôlés — ça, c'était déjà en mars. Il a été constaté effectivement des pénuries de produits d'entrée de gamme — que j'évoquais tout à l'heure — qui obligeait les consommateurs à acheter des produits plus chers. Les contrôleurs bien entendu ont demandé que les rayons soient rapidement réalimentés des produits manquants — et là, nous étions tributaires de l'arrivée effective des bateaux pour le réapprovisionnement ;

- Sur les mois de mai et juillet 2020, plus de 10 000 relevés de prix ont été réalisés auprès de 139 établissements de Tahiti, Moorea et Raiatea.

Si nous en étions restés là, vous me diriez que ce serait un sujet administratif dans la mesure où nous faisons des relevés de prix, nous procédons aux observations voire aux sanctions lorsqu'il y a des sanctions, et cela reste dans un périmètre donné.

Mais le gouvernement n'a pas voulu s'arrêter-là, et afin d'inciter les commerçants à baisser leurs prix — quand bien même nous sommes dans une situation de liberté des prix — nous avons choisi d'établir un « panier futé » composé d'une liste de produits consommés en grande quantité par les clients — pas forcément les PPN, et pour lesquels la DGAE effectue désormais mensuellement, un relevé de prix dans plusieurs enseignes de taille similaire. La DGAE procède ensuite à la publication de ces relevés en indiquant le prix de chaque produit et en classant les établissements en fonction du prix du panier de produits puisque, vous l'avez vu, cela se formalise comme ça (*M. le vice-président montre une affiche sur le « Panier futé ».*) et c'est diffusé dans la presse — je fais un peu de pub puisqu'il y a une question.

Cette publication est donc réalisée désormais chaque mois, et elle a vocation à inciter les consommateurs à faire leurs courses dans les établissements proposant les meilleurs prix. Quel que soit au final, le panier futé qui est montré, vous avez effectivement, avec les flèches qui montent du vert vers le rouge — le rouge étant le plus cher, et le vert le moins cher —, un même classement sur le même panier, la même liste de produits, du panier le moins cher vers le plus cher. Ce classement est effectué tous les mois, mais les produits changent, ce qui normalement devrait amener les commerçants qui ne souhaitent pas toujours figurer dans le rouge, eh bien, à avoir une politique des prix plus concurrentielle de manière à ne pas figurer dans la mauvaise partie du tableau.

En tout cas, c'est une mesure rapide de communication au grand public qui a été produite dans les meilleurs délais pour pouvoir en partie agir sur les prix libres qui ne sont pas soumis à des contrôles de marge. C'est donc réalisé chaque mois, et nous avons plutôt un bon retour des consommateurs aujourd'hui. Nous le faisons sur nos îles principales dans la mesure où il y a les contrôles qui sont effectués. On pourra envisager de le faire, peut-être pas à une échéance mensuelle, dans les autres îles et archipels, mais cela sous-entend des contraintes de moyens et une fréquence des contrôles beaucoup plus rapprochée.

Aussi, nous avons souhaité agir par contre sur les prix des produits non alimentaires pour pouvoir améliorer le pouvoir d'achat des Polynésiens.

Nous avons procédé à des baisses successives du prix des carburants dès la sortie du confinement, eu égard à l'évolution mondiale. Les prix publics de l'essence et du gazole ont ainsi baissé de 24 F CFP par litre, celui du pétrole a diminué de 15 F CFP par litre, et le gaz, de 5 F CFP par kg.

Les pêcheurs et perliculteurs ont bénéficié d'une baisse de 19 F CFP par litre pour l'essence et de 15 F CFP par litre pour le gazole sur le prix qui était déjà plus bas bien entendu que le prix public. Les goélettes assurant la liaison vers les îles éloignées ont bénéficié d'une baisse de 10 F par litre de gazole sur le prix qui était déjà bien en dessous du prix public.

Enfin, le conseil des Ministres a validé une baisse de 10% des prix de l'électricité pour les petits consommateurs qui interviendra bientôt.

Comme vous pouvez le constater, et pour répondre à votre question, notre Gouvernement est dans l'action, se sent très concerné par cette question du coût de la vie et met tout en œuvre pour renforcer le pouvoir d'achat des polynésiens en cette période difficile.

Merci en tout cas de nous avoir posé la question. *Merci.*

QUESTION ORALE DE MADAME TEURA TARAHU-ATUAHIVA SUR LA COMPAGNIE AÉRIENNE AIR TAHITI (Lettre n° 5474 SG du 21/07/2020)

Le président : Merci, Monsieur le vice-président. La parole est à Madame Teura Tarahu-Atuahiva pour la lecture de sa question orale. Voulez-vous bien poser votre question.

M^{me} Teura Tarahu-Atuahiva : *Merci, Monsieur le président.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues parlementaires, chers amis de la presse, cher public, chers internautes *bonjour.*

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre Jean-Christophe Buisson, ministre en charge des transports insulaires, sur la situation de notre compagnie aérienne Air Tahiti.

Monsieur le ministre,

Je souhaite vous interroger sur l'accompagnement du gouvernement de notre compagnie aérienne Air Tahiti.

Ayant moi-même fait partie de la grande famille de Air Tahiti, nous sommes aujourd'hui très inquiets sur le maintien et la survie de notre compagnie.

Je souhaite avant tout rappeler le rôle important que joue Air Tahiti dans la vie de notre Fenua et la vie de tous les polynésiens. Air Tahiti, c'est le lien que nous avons avec nos îles, avec nos familles et nos populations éloignées. Plus de 30 ans que Air Tahiti multiplie les fréquences de desserte afin que, même les îles les plus isolées et les moins peuplées des Tuamotu et des Marquises puissent bénéficier de programmes de vols réguliers malgré leur caractère extrêmement déficitaire. Air Tahiti assure non seulement sa mission de transporteur de passagers mais aussi sa mission d'affrètement de marchandises (médicaments, équipements sanitaires, courrier, journaux, produits frais pour les îles et venant des îles). Parmi les personnes transportées, on y retrouve les polynésiens, les touristes, les professionnels de santé, les personnels administratifs, les élus, les religieux, les artistes, les élèves, les sportifs, sans oublier tous les évasanés sanitaires etc. Air Tahiti participe au maintien du lien avec les îles et au développement de nos archipels et de notre Fenua tout entier. Les touristes locaux ou internationaux sont la principale source de revenus et d'emplois dans la grande majorité des îles de Polynésie, même les plus isolées, par le biais des hôtels, pensions de famille, bateaux de croisière, charters nautiques, et qui font vivre en conséquence des restaurateurs, des prestataires de services touristiques, des pêcheurs, des agriculteurs, des artisans...

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, le rôle d'Air Tahiti est primordial pour ne sacrifier aucune île. Depuis trente ans, Air Tahiti a pu exercer cette mission capitale de service public de desserte de 48 îles de Polynésie.

Elle a embauché et formé dans toute la Polynésie les agents, tous polynésiens, capables de maîtriser tous les métiers que requiert l'activité de transport aérien. Aujourd'hui, Air Tahiti compte 1300 personnels. L'arrêt brutal de l'activité de transport aérien en mars dernier aura plongé la compagnie dans des difficultés financières qui mettent en péril sa pérennité. Pour faire face à cette crise, la direction d'Air Tahiti a fait le choix de ne licencier aucun de ses personnels (excepté le non renouvellement des CDD) et a régulièrement rappelé que ces femmes et ces hommes qualifiés, tous polynésiens, constituent depuis des décennies la richesse première de la compagnie. Pour cela, elle a entamé des négociations avec les représentants syndicaux du personnel afin de préserver les emplois : des sacrifices majeurs excédant souvent 30% voire 50% de réduction de leurs revenus ont été acceptés par tous afin de préserver la viabilité de leur entreprise.

Aujourd'hui, le Pays, à travers ce collectif budgétaire, vient apporter une contribution de 450 millions de francs, ce qui ne couvrira pas le déficit annoncé de 5 milliards. Air Tahiti, malgré cela, s'est engagé à reprendre toutes les dessertes aériennes jusqu'à la fin de l'année. D'après les dernières déclarations du PDG de la compagnie, les polynésiens ont répondu présent à l'appel de la compagnie mais ce maintien de l'activité grâce à la clientèle locale ne suffira pas à combler les pertes financières.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous rassurer et nous garantir le soutien du Pays pour sauvegarder Air Tahiti et l'emploi de ses agents ? Quel est le calendrier de la mise en place du fonds de continuité territoriale ? Comment sera-t-il financé ? Sachant que vous avez annoncé, pour les dessertes concernées par la délégation de service public que les tarifs, fixés par le Pays, seraient revus à la baisse.

Merci de votre attention.

Le président : Merci. La parole est à Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs du gouvernement, chers amis représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers amis, vous tous qui nous suivez, *bonjour.*

Madame la représentante,

Par votre question orale, vous avez souhaité attirer mon attention, mais l'attention du gouvernement, sur le rôle accompli par la compagnie Air Tahiti durant 30 ans avec — vous le citiez tout à l'heure — nos îles, nos familles et les populations éloignées, et à participer ainsi au maintien du lien avec les îles des archipels tout en favorisant le développement économique dont ont été concernés les hôtels, les pensions de famille, les prestataires touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs ou les artisans.

Sans vouloir vous rappeler l'avènement de cette terrible pandémie de la covid-19, puisque vous citez à un moment donné « *l'arrêt brutal de l'activité de Air Tahiti* », qui a plongé tout notre Pays dans le confinement total et général pour nous protéger de ce fléau sanitaire, en effet, c'est de ce fait que Air Tahiti a cessé toute activité et posé au sol tous ses aéronefs le dimanche 22 mars.

Le gouvernement a été au premier rang pour assumer toutes les mesures nécessaires pour protéger nos populations, ici et dans les archipels, mettre en place les mesures de sauvegarde tant sur le plan sanitaire, social, que sur le plan du traitement des difficultés économiques des entreprises. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de nous retrouver ici pour valider un certain nombre de propositions et de délibérations du gouvernement.

À la sortie du confinement général et lors de la reprise des activités économiques, Air Tahiti a prévu de reprendre la desserte aérienne des îles sur un rythme soit allégé par rapport à l'année dernière pour une montée en puissance progressive des fréquences des programmes de vols. J'ai moi-même reçu le président du conseil général et le directeur général à cette occasion à mon ministère pour parler de la reprise progressive des vols. Mais elle — la direction d'Air Tahiti — a décidé de ne desservir que 19 destinations sur 46 en laissant ainsi de côté les 27 autres destinations et plongeant ainsi les populations d'une grande partie des îles dans l'isolement et l'enclavement ; et ce, de manière unilatérale.

C'est pourquoi, je me suis exprimé au nom de notre gouvernement en interpellant Air Tahiti dont le Pays est actionnaire minoritaire, de reprendre sans tarder la desserte aérienne des îles abandonnées et de ne procéder à aucun licenciement du personnel et bien sûr, le Pays accompagnera en apportant son soutien.

Vous êtes tous au courant puisque nous avons signé avec le Président une convention le 1 juillet qui va permettre le soutien financier de la Polynésie française, et l'engagement aussi d'organiser — vous l'avez dit tout à l'heure — une délégation de service public sur les lignes en déficit structurel dès le 1^{er} janvier 2021.

À ce propos, j'ai présenté hier en conseil des ministres, une délibération qui sera discutée en commission vendredi, et qui porte sur l'organisation des obligations de service public et de la

délégation de service public concernant la desserte évidemment des îles structurellement déficitaires. Cette délégation de service publique devra intervenir bien évidemment le 1^{er} janvier 2021.

Le gouvernement est très concerné — vous le savez — et porte une grande attention aux difficultés et souffrances de nos populations des îles et de même à la sauvegarde de la pérennité de notre transporteur historique qu'est Air Tahiti, et je sais déjà, que vous n'en doutiez pas !

Sans refaire l'histoire de la naissance de la société Air Tahiti en substitution de Air Polynésie, de la convention du 05 octobre 1990 entre le Gouvernement et Air Tahiti obligeant la desserte aérienne de toutes les îles dotées d'un aérodrome, l'acquisition d'un Twin Otter par le Pays pour les Marquises, et des différents accords successifs, l'assemblée de la Polynésie française a adopté une la loi du pays le 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien. Cette loi de Pays va moderniser le schéma de l'organisation de la desserte aérienne interinsulaire, et cela, suite évidemment au schéma directeur qui a été adopté par le gouvernement.

Très prochainement, je soumettrai au vote de l'assemblée de la Polynésie française une délibération portant application de cette loi du Pays en organisant l'obligation de service public d'un grand nombre de destination pour désenclaver d'une manière durable nos populations des îles. Je peux d'ores et déjà vous dire que ces îles sont au nombre de 34, donc largement plus que le nombre d'îles non desservis par Air Tahiti récemment.

Je présenterai donc la semaine prochaine en conseil des ministres, tout le dossier organisant l'appel d'offres de la délégation du service public pour une mise en œuvre effective le 1^{er} janvier 2021, comme prévu dans l'accord signé.

Madame la représentante, vous posez des questions dans votre question orale qui a trait à discrétion des organes délibérants, et en l'occurrence de nos commissions et de l'assemblée. Je ne peux vous donner des éléments d'information touchant notamment à ce qui relève notamment du cahier des charges qui sera évidemment proposé dans le cadre de l'appel d'offre, et donc, ce sera aux opérateurs que de répondre aux dispositions de ce cahier des charges qui sera validé préalablement par le Gouvernement.

En temps utile, je reviendrai devant vous pour décliner le schéma complet de cette nouvelle organisation de la desserte aérienne interinsulaire.

Merci

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Nous allons passons au point III) de notre ordre du jour. Il s'agit de l'examen des rapports et des projets de délibérations.

III) EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Le président : Compte tenu du changement de l'ordre de passage des dossiers, nous allons donc examiner les deux rapports n^{os} 60 et 61 relatifs au collectif budgétaire et aux comptes spéciaux. La conférence des présidents a décidé de grouper l'examen de ces deux dossiers.

RAPPORT N^o 60-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N^o 3 DE LA DÉLIBÉRATION N^o 2019-99 APF DU 10 DÉCEMBRE 2019 APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2020

RAPPORT N^o 61-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N^o 3 DE LA DÉLIBÉRATION N^o 2019-100/APF DU 10 DÉCEMBRE 2019 APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2020

Présentés par M. le représentant Antonio Perez

Le président : Il s'agit des rapports n^{os} 60-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n^o 3 de la délibération n^o 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 et 61-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n^o 3 de la délibération n^o 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020.

La parole est à Monsieur le Président de la Polynésie française.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le vice-président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, chers représentants à nouveau *bonjour*.

Il vous est proposé ce matin d'examiner le collectif n^o3 de cette année 2020. Celui-ci s'inscrit résolument dans les engagements qui ont été pris par le Gouvernement devant votre assemblée lors de l'adoption du collectif n^o1, rappelez-vous, c'était le 26 mars dernier.

À ce titre, je rappelle que le premier collectif avait été présenté et adopté par votre honorable assemblée dans un contexte inédit et soudain, suite à la propagation de l'épidémie de la covid-19 dans notre pays. À ce moment-là, nous n'avions aucune idée de l'ampleur et de la durée de cette crise sanitaire. Personne, personne ne pouvait prédire l'évolution de cette épidémie à moins de lire dans le marc de café ou dans une boule de cristal. En effet, comme l'a rappelé Antonio Gutterez, le secrétaire général de l'Onu — excusez-moi de le prendre comme référence car l'Onu est à la mode —, la covid-19 a « mis le monde à genou », et j'ajouterais, a pu inquiéter les plus grandes puissances mondiales.

Ainsi, pour faire face à cette crise et à ses multiples conséquences, il vous a été proposé de mobiliser toutes les ressources disponibles du budget primitif 2020 afin de nous permettre de disposer de tous les moyens financiers pour répondre aux urgences sanitaires et sociales, pour sauvegarder les emplois, pour soutenir les familles sans ressources, pour accompagner les travailleurs indépendants et les entreprises afin de contenir les détresses sociales dans nos familles. Le collectif du mois de mars a mobilisé près de 30 milliards de F CFP de crédits en fonctionnement et en investissement, donc à peine 5 jours après l'entrée en vigueur des mesures de restriction des déplacements dans le Pays. En effet, dès le 20 mars 2020, nous décidions avec Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie, de restreindre la circulation des biens et des personnes au fenua et de procéder à la fermeture de nos frontières à l'international.

Je l'ai déjà dit et je le répète : ces décisions étaient pleinement justifiées car le Pays était dans une situation sanitaire totalement inédite et il nous fallait apprendre à nous préserver de ce virus et ainsi organiser la lutte contre ce fléau qui détruisait des vies aux quatre coins de notre monde. Je peux aussi et je veux aussi rappeler que nous n'avions aucune visibilité sur la possibilité de réunir à nouveau notre assemblée après le vote du premier collectif. En tout cas, il était incertain à cette époque-là de prévoir d'autres réunions de l'assemblée. En effet, la convocation de notre assemblée était alors conditionnée au degré de gravité et d'acuité de la propagation de l'épidémie.

Grâce à Dieu et aux efforts concertés des services de santé, des services sociaux, de la sécurité publique, de nos *maires* et de leurs équipes municipales, nous avons évité le pire. Merci encore une fois à nos populations d'avoir accepté de suivre les recommandations des autorités du Pays et de l'État, à chacune des étapes de la crise sanitaire et de déconfinement. Merci à vous, Mesdames et Messieurs les représentants, d'avoir soutenu le gouvernement durant cette période particulièrement tendue et anxiogène. Je remercie également tous les ministres, et particulièrement le vice-président, le ministre de la santé et la ministre du travail et du tourisme, ainsi que notre administration publique, qui se sont mobilisés pour mettre en place les mesures sanitaires et d'accompagnements de nos populations et de nos entreprises dans des délais rapides. Tous nos efforts pour préserver la vie des polynésiens, et éviter les drames sociaux ont été couronnés de succès. Ainsi, nous n'avons compté que 62 malades dont 2 hospitalisations, mais surtout, aucun décès. Je me réjouis avec vous de ce résultat

parce que dans sa grande miséricorde, le Seigneur a bien voulu nous épargner tous, de la détresse de la perte d'êtres chers.

Certes, toutes les mesures que je viens de vous décrire ont un coût, et c'est à cela que je voudrais en venir. À mi-juillet, le montant cumulé des dépenses imprévues engagées pour lutter contre les effets de la crise sanitaire s'élève à 11,3 milliards de F CFP. Nous avons bien évidemment anticipé qu'après la crise sanitaire, le Pays allait faire face à une autre crise, une crise économique d'une ampleur là aussi inédite. La fermeture totale de nos frontières et de nos liaisons aériennes commerciales internationales durant plus de trois mois, a mis en exergue la place forte de l'économie touristique dans notre Pays, et en particulier dans un certain nombre d'îles des Îles-sous-le-vent, des Tuamotu et des Marquises. L'arrêt total de l'économie touristique dans ces îles a révélé à nos *maires*, combien le tourisme et ses effets induits faisaient vivre des familles. C'est la première fois — je crois que je peux le dire — que les maires de ces îles se sont rendu compte de l'importance de l'économie touristique pour l'emploi et les revenus de leurs îles.

Aussi, ils nous ont fait part de leurs soucis face aux familles qui se sont retrouvées sans ressource durant cette période. Cette crise menaçait, je vous le rappelle, près de 12 000 emplois liés directement ou indirectement au tourisme dans notre pays. Et par effet induit, les emplois de l'agroalimentaire, des transports maritimes et aériens — nous venons d'en parler —, et même de l'industrie étaient également menacés.

Nous avons entendu les appels des partenaires sociaux, nous avons entendu les appels des chefs d'entreprises, nous avons entendu les appels de nos deux grandes compagnies de transports aériens, nous avons entendu les appels de tous les patrons d'hôtels, nous avons entendu les appels des prestataires d'activités. Tous avaient un souci sincère pour leurs employés. Je remercie nos chefs d'entreprise et nos partenaires sociaux qui ont été solidaires et raisonnables dans leurs requêtes.

C'est ainsi — rappelez-vous — que le Pays a mis en œuvre 7 mesures qui s'appellent le RES (Revenu exceptionnel de solidarité), l'IS (Indemnité de solidarité), l'IE (Indemnité exceptionnelle) et le CAES (Convention d'aide exceptionnelle de solidarité) ; dans un second temps pour l'après confinement, la CSE (Convention de soutien à l'emploi), le Dièse (Dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi) et le Déséti (Dispositif exceptionnel de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants). Ces mesures — si vous vous en rappelez puisqu'elles sont toutes passées ici — répondent aux besoins de tous les publics, allant du salarié, du patenté jusqu'au demandeur d'emploi. Nos mesures n'ont oublié aucune catégorie de personnes, y compris celle privée d'emploi avant la crise et affiliée au RSPF de la Polynésie française. Votre gouvernement a œuvré avec un réel esprit de solidarité et de partage. Outre les personnes, le gouvernement a également proposé des mesures de soutien aux entreprises, car il est tout aussi nécessaire de sauver et de maintenir nos outils de production.

Depuis le 20 mars à ce jour, l'ensemble de ces 7 mesures a concerné 10.440 employeurs et patentés pour un ensemble de 33 670 bénéficiaires et une dépense réelle de 5,4 milliards de francs CFP. Tout cela sur une période de 4 mois. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisque les demandes de CSE, de Dièse et de Déséti continuent à être enregistrées par le Séfi. Je pense que dans la discussion, la ministre de l'emploi pourra vous donner un peu plus de détails sur le nombre de dossiers par entreprises, déposés, dont nous avons eu une suite favorable et ce, par dispositifs.

C'est pourquoi, dès le 20 mars 2020, je sollicitais le soutien de l'État via l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 36 milliards de F CFP. Je sollicitais le soutien financier de l'État via l'attribution d'une subvention de fonctionnement, je le répète — non pas une troisième fois, ce n'est pas la peine — à hauteur de 36 milliards de F CFP pour couvrir les besoins urgents du Pays. Ma première demande était effectivement une dotation, une subvention.

À la demande du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, avec qui j'ai discuté, un comité des financeurs publics local composé de la DGFIP, l'AFD, du Haut-commissariat et du gouvernement a été mis en place afin d'établir les besoins financiers de notre collectivité, mais

également ceux de la trésorerie de la Caisse de Prévoyance Sociale, la CPS. Ce comité a validé à l'unanimité les besoins du Pays à hauteur de 37 milliards de F CFP et ceux de la CPS à hauteur de 19 milliards de francs, soit une enveloppe globale de 56 milliards de F CFP. Ce n'étaient pas que des propositions du Pays, ce sont des propositions qui ont été validées par un comité de financement. La réponse de l'État a consisté en l'octroi de sa garantie pour un prêt à hauteur de la moitié de notre demande d'aide financière, soit 28,7 milliards de F CFP, à contracter avec l'AFD.

Les négociations préalables à la signature de ce prêt sont maintenant achevées. Le vote de la modification de la loi de finance qui intègre la garantie de l'État est prévue à la fin du mois de juillet. Je le dis sous contrôle de nos parlementaires, mais nous procéderons dès lors à la signature du prêt au début du mois d'août prochain.

Je veux souligner que la réponse partielle de l'État ne nous permet pas de combler tous nos besoins financiers. Il faut également savoir que le Pays a pris l'engagement de soutenir la trésorerie de la CPS à hauteur de 16,7 milliards de F CFP. Le solde du prêt, soit 12 milliards sera donc affecté au budget du pays, mais ce montant est insuffisant pour permettre le rebond de notre économie.

Hier soir, j'étais en visioconférence avec notre nouveau ministre des outre-mer, Monsieur Sébastien Lecornu, en présence de notre vice-président, de notre ministre du tourisme et du haut-commissaire. Le ministre des Outre-mer nous a apporté l'assurance qu'une seconde tranche de prêt garanti par l'État de l'ordre de 25 milliards de FCFP pourra être octroyée à notre pays selon les besoins définis dans notre Plan de relance. Nous en saurons un peu plus vers la fin du mois d'août.

Le Pays se devait également de réagir rapidement pour éviter des licenciements en masse dans le secteur du tourisme notamment. Pour rappel, près de 15000 emplois, si l'on rajoute le secteur de la perliculture, sont aujourd'hui directement menacés par la crise économique et le Pays n'a pas les moyens financiers nécessaires pour continuer à soutenir ces emplois à moyen terme. Nous parlons beaucoup du tourisme, mais il ne faut pas oublier la perliculture qui naturellement depuis près de cinq mois, aujourd'hui, ne peut plus opérer d'échange et de vente de ses produits à l'étranger puisque les frontières sont fermées ailleurs.

Je souhaite donc vous dire et vous réaffirmer aujourd'hui, que le gouvernement a souhaité effectivement organiser la réouverture de nos frontières, mais seulement et seulement après s'être assuré que tous les moyens de contrôle et de surveillance de nos visiteurs et touristes ont bien été mis en place, car notre objectif premier reste celui de protéger notre population. Notre objectif second, c'est de ne pas reconfiner dans les mois à venir. Notre objectif second c'est de ne pas reconfiner dans les mois à venir.

Je souhaite donc l'affirmer devant vous : il ne s'agit pas pour le gouvernement de faire un choix entre garantir une sécurité sanitaire maximale et, d'autre part, privilégier la reprise des activités économiques — ce n'est pas le choix que je fais.

Il s'agit de permettre aux entreprises et à leurs salariés de reprendre leurs activités, dans le respect des mesures sanitaires mises en place à cet effet. Je pense que vous êtes tous, aujourd'hui, sensibilisés sur les difficultés, quel que soit les entreprises rencontrées par les entreprises locales.

Sans revenir en détail sur les procédures mises en place, je rappelle que deux tests sanitaires ont été rendus obligatoires — je crois que nous sommes un des seuls pays à avoir demandé cette exigence :

– La réalisation d'un test RT-PCR négatif, naturellement, effectué trois jours avant l'embarquement. Ce n'est pas quatre jours, ni cinq jours, c'est bien trois jours avant l'embarquement. Vous avez sûrement été sollicités ces jours derniers parce des tests effectivement dataient de plus de 72 heures et nous avons refusé l'embarquement de ces personnes à bord des avions. Un premier test négatif donc 72 heures, trois jours avant de prendre l'avion. ;

– Un second test qui doit être opéré quatre jours après l'entrée en Polynésie des visiteurs étrangers ou locaux. Quatre jours après, donc, un deuxième test vient confirmer le premier test qui a été fait trois jours avant le départ.

D'autre part — et cela est nouveau —, les voyageurs doivent obligatoirement remplir toutes les formalités administratives et engagements mis à disposition sur la plateforme ETIS. Vous savez ce que c'est que ETIS. Ce sont deux obligations, deux conditions qu'ils doivent fournir avant de prendre l'avion. S'il n'y a pas de test, ils ne prennent pas l'avion ; s'ils n'ont pas la déclaration ETIS, ils ne prennent pas l'avion car nous sommes obligés, aujourd'hui, effectivement, de pister les nouveaux arrivants dans notre pays, qu'ils soient touristes ou locaux.

À cet égard — je vais parler un peu de la réalité aujourd'hui —, nous avons les premiers retours chiffrés de notre compagnie ATN. Les vols Los Angeles-Papeete sont actuellement remplis à 50 %, tandis que les vols Papeete-Los Angeles, dans l'autre sens, sont remplis à 20 % ; 20 %, vous savez ce que cela veut dire, naturellement ! Il nous est signalé que beaucoup de visiteurs américains sont effectivement découragés par les contraintes que nous avons mises en place. Il y a près de 15 % des passagers qui ne sont pas embarqués, aujourd'hui, à Los Angeles à cause de ces deux conditions : soit par refus d'ATN, soit par absence de présentation au comptoir. C'est pour vous dire que la venue des touristes américains en Polynésie française est assez contraignante et même à, mon avis, un peu trop contraignante et ne se fait pas encore en masse. Le test RT-PCR négatif exigé à chaque passager embarquant constitue un filtre efficace qui maximise notre sécurité sanitaire. Ce test nous protège ! N'ayez aucun doute sur les personnes qui embarquent avec un test négatif réalisé dans les trois jours.

De plus, autre information, concernant les autotests réalisés à la demande des autorités locales du Pays, quatre jours après l'arrivée de tous les passagers, j'apporte à votre information que 3 541 autotests ont été distribués depuis le 15 juillet à l'aéroport de Faaa. À ce jour et conformément aux obligations de dépôt de tests quatre jours après leur arrivée ici en Polynésie, 1 521 tests ont été analysés par l'Institut Louis Malardé et s'avèrent tous négatifs. Tous les tests qui ont été réalisés, à ce jour, sont tous négatifs.

Je voudrais profiter pour remercier effectivement aussi le haut-commissariat d'avoir bien voulu partager avec moi les informations qui proviennent de nos services du Pays. Bien souvent, c'est par le haut-commissaire que j'apprends. Enfin voilà ! Mais, en tous les cas, ce qui est certain, c'est que les informations sont les mêmes du côté de l'État que du côté du Pays.

Nous sommes rassurés par les résultats de ces auto-prélèvements parvenus à l'ILM, puisque tous les passagers sont négatifs. Je vous rappelle que pour certains de ces passagers, ils sont à deux ou trois jours du retour vers l'Europe ou vers les États-Unis puisqu'il s'agit pour certains d'entre eux de touristes venant passer leur séjour ici en Polynésie. Nous sommes donc rassurés. Ainsi, l'exigence d'un test négatif avant l'embarquement et d'un autotest réalisé quatre jours après l'arrivée en Polynésie sont de nature — et je le répète, je le répète — à garantir notre sécurité sanitaire. On voit encore des insultes sur Facebook, mais je veux vous rassurer ! Je veux vous rassurer ! Ce deuxième test est aussi important bien sûr.

Pour les résidents, enfin, le respect des mesures barrières avec notamment le port du masque dans les espaces publics et les moyens de transports restent effectivement aujourd'hui obligatoire.

J'entends bien évidemment les critiques s'élever contre ces dispositions qui sont respectées ou pas respectées, mais surtout qui ne garantissent pas le risque zéro absolu. Cependant, je suis intimement persuadé qu'il nous faut remettre notre Polynésie au travail. Il faut remettre notre Polynésie au travail dès que possible, si l'on souhaite maintenir les emplois et éviter la banqueroute de la CPS... éviter la banqueroute de la CPS ! Autrement, ce serait alors un désastre social majeur pour notre Pays. À ce titre, la CPS, effectivement, nous annonce que les prévisions de l'établissement sont de plus en plus effectivement vérifiées puisqu'au mois d'avril dernier, -2 milliards F CFP de cotisations n'ont pas été recouvrées, ce qui correspond effectivement à des emplois à temps plein (ETP) de l'ordre de 9 000

salariés. De ce fait, nous devons apprendre à vivre avec la pandémie de la covid-19. Nous devons permettre à tous les Polynésiens salariés et les travailleurs indépendants de retrouver leur dignité par l'emploi et ainsi subvenir aux besoins de leurs familles. C'est plusieurs milliards ! Vous venez d'entendre la question d'une de nos collègues, et effectivement, c'est 4 milliards F CFP de pertes au niveau d'Air Tahiti et c'est 13 milliards F CFP de pertes au niveau d'Air Tahiti Nui. On va aller chercher où cet argent sinon par la reprise du travail ? Vous avez bien saisi, aujourd'hui, l'opportunité que nous avons de nous remettre au travail. Nous ne pouvons faire autrement.

Je veux, par contre, aussi vous affirmer que le gouvernement demeure très très vigilant sur le plan sanitaire. Nous avons développé tout un programme de surveillance et d'intervention pour détecter d'éventuels cas de covid-19 et placer le cas échéant des malades dans des sites isolés. Bien sûr que tant que c'est négatif, ça va, mais si des cas positifs apparaissaient, nous sommes organisés pour les isoler. Nous avons aussi renforcé nos équipements et nos équipes de soin.

Enfin, avec Monsieur le haut-commissaire, nous allons piloter ce nouveau dispositif sanitaire avec le souci permanent de protéger avant tout nos familles.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les représentants, le projet de collectif qui vous est présenté a pour ambition de rétablir prioritairement les fondamentaux budgétaires qui ont été mobilisés lors du premier collectif du mois de mars dernier.

Il s'agira aussi d'impacter la baisse prévisionnelle de nos recettes fiscales de l'année 2020 du fait de l'arrêt brutal et soudain des activités économiques durant la période de confinement, et de la reprise, plus lente — de plus en plus lente mais enfin cela va venir —, de certains secteurs économiques tel que le tourisme ou la perliculture. Il nous faut aussi intégrer cette reprise.

Le total général de ce collectif budgétaire s'établit à 37,6 milliards de F CFP et se décline en section de fonctionnement à 22,8 milliards F CFP et en section d'investissement à 14,8 milliards F CFP.

Ce collectif est notamment financé par l'intégration des ressources financières du prêt AFD au Pays d'un montant de 28,7 milliards F CFP et du redéploiement des dépenses imprévues et des crédits du RES votés au collectif n° 1.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de :

- la prévision de baisse des recettes fiscales estimée à -15 milliards F CFP. Comme je l'indiquais, et par souci de sincérité budgétaire, le gouvernement vient impacter une prévision de la baisse des recettes calculée sur la base d'une perte d'activité estimée pour l'année 2020 ;
- l'inscription en recette de la part de l'emprunt AFD garanti à hauteur de 19 milliards de F CFP pour le Pays naturellement puisque le reste va à la CPS ;
- le prélèvement de toutes nos réserves pour 11 milliards F CFP, les réserves en particulier dégagées lors du dernier compte administratif ;
- un versement exceptionnel provenant du FIGD de 2 milliards F CFP ;
- et enfin, diverses recettes provenant du 11^e FED et des reprises sur provisions pour 3 milliards F CFP.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- le rétablissement des budgets du Fip à hauteur de 5,3 milliards F CFP, et dont l'enveloppe avait été mobilisée au collectif du mois de mars dernier. Le gouvernement vient donc tenir sa promesse face à nos **maires** qui commençaient effectivement à ne plus y croire. Nous rétablissons les 5,3 milliards F

CFP du FIP. Je suis naturellement heureux puisque je suis aussi maire. Égoïstement, je me suis servi, c'est ce qui va être dit. Il y a eu beaucoup de rumeurs. Rappelez-vous ! Il y a eu beaucoup de rumeurs qui ont circulées sur la capacité du Pays à honorer ses engagements. Il y a eu beaucoup de rumeurs qui ont frôlées... même certaines des insultes, mensonges etc ;

- le rétablissement des fondamentaux budgétaires de l'administration et de ses dépenses d'intervention à hauteur de 4 milliards F CFP ;
- le rétablissement à hauteur de 2,8 milliards F CFP d'une partie des subventions et participations au budget général. Vous serez sûrement, certainement sollicités par les associations car, effectivement, à ce niveau-là, des coupes seront réalisées ;
- les dépenses d'aides à l'emploi d'un montant de 2,9 milliards F CFP, destinés notamment à la création des brigades sanitaires et à la mise en place de mesures de reconversion des salariés licenciés ;
- enfin, en dépenses encore, est prévu le financement des premières mesures de relance pour 1,2 milliards F CFP ;
- Et pour terminer, la subvention d'exploitation pour Air Tahiti à hauteur de 450 millions F CFP.

Je souhaite, à ce stade de mon intervention, remercier toute la sphère publique qui a accepté de réduire leurs dépenses. Par exemple, nos établissements publics — là aussi vous serez sûrement sensibilisés — ont fait un effort à hauteur de 1,2 milliards de F CFP qui n'ont pas été restitués à nos établissements publics. Nos services ont réduit leurs dépenses de fonctionnement. Comme vous, ici à l'assemblée, vous avez fait l'apport de 900 millions F CFP du budget de l'APF, qui a été mobilisé au collectif n° 1. Je voudrais vous dire que nous avons et nous avons besoin de ces apports afin de soutenir le pays, afin de soutenir notre population, afin de soutenir le monde économique dans cette période particulièrement difficile de son histoire.

Rien ne sera plus jamais comme avant.

D'autre part, l'autofinancement est augmenté de 5 milliards F CFP, naturellement et vous l'avez bien compris, dans le but de financer les opérations de relance par l'investissement. Je parle là de la commande publique.

La section d'investissement est ainsi complétée des opérations suivantes :

- l'inscription, d'une part, de la part de l'emprunt AFD au Pays d'un montant de 9,6 milliards F CFP, destiné donc au prêt du Pays à la CPS ;
- à la dotation en crédits de paiement des ministères pour les opérations d'investissement d'un montant de 5 milliards F CFP à décaisser d'ici la fin de l'année, conformément au plan d'investissement qui a été présenté.

Et enfin, au titre des comptes spéciaux, il convient de retenir : le versement exceptionnel au Fades de 6,9 milliards F CFP ; le financement de 12,2 milliards F CFP pour le Diese, le CSE et les CAE supplémentaires ; et le prélèvement naturellement de 2 milliards F CFP sur les réserves du FIGD, comme je le disais en préambule dans mon intervention.

Au terme de ce collectif n° 3, les dépenses imprévues s'élèveront donc à 596 millions F CFP en fonctionnement et à 206 millions F CFP en investissement.

Comme le gouvernement s'y était engagé lors de l'adoption du collectif n° 1, le collectif n° 3 vient donc rétablir les budgets fondamentaux de l'Administration et du Fip.

Mais je tiens aussi à ce niveau-là, à remercier à nouveau les *maires* et le Président du Syndicat pour la promotion des communes pour leur coopération. Pour avoir échangé avec vous, je sais que vous êtes particulièrement attentifs aux mesures prises par le gouvernement pour tenter de limiter les impacts de la crise sur vos territoires communaux et auprès de vos administrés. Je veux également remercier le haut-commissaire d'avoir soutenu les sollicitations financières de nos deux compagnies aériennes : je veux parler d'ATN et d'Air Tahiti.

Pour Air Tahiti Nui, en plus d'un premier prêt garanti de 7 milliards de F CFP financés par nos trois banques locales, ATN vient d'obtenir un nouveau prêt de 1 milliard de FCFP auprès de la BPI. Si ces informations sont confirmées, en tous les cas, c'est ce qui se dit au niveau du haut-commissariat. C'est autant de moins que le pays a à déboursier. Pour Air Tahiti, le prêt garanti par l'État se monte à 4,250 milliards de F CFP, là aussi financés par nos trois banques locales. Très humblement, je dis merci à l'État.

Au-delà des inquiétudes légitimes remontées par nos administrés, nous avons l'obligation d'œuvrer ensemble pour surmonter les difficultés et les défis de cette crise. C'est vrai qu'on parle beaucoup, on blablate beaucoup, on écrit beaucoup, mais nos administrés attendent autre chose. C'est tous ensemble que nous pourrons la traverser cette crise dans de bonnes conditions et il nous appartient de faire preuve de résilience et de courage pour surmonter les difficultés à venir. Nous sommes désormais tenus de tracer collectivement une route de certitude dans un monde rempli d'incertitude. Rien ne sera plus jamais comme avant. Je vous le dis, je le redis qu'on le veuille ou pas. Mes chers amis, je sais que je peux compter sur notre capacité collective à nous relever. Je sais, à l'expérience des crises passées, que le peuple polynésien sait faire preuve de résilience et de rebond. Nous l'avons déjà prouvé dans le passé et je continue à croire que nous en sommes encore capables, aujourd'hui. Je sais que nos valeurs chrétiennes, ancrées dans nos esprits et dans nos cœurs, nous ont toujours enseignés que l'espérance et la foi sont des dons que Dieu a donnés à son peuple. Je vous remercie donc pour votre contribution. Je vous remercie pour votre soutien.

Je vous remercie pour votre attention. *Merci bien.* (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président, pour cet exposé très complet, et surtout des perspectives encourageantes malgré tout.

Je demande au rapporteur, Monsieur Perez, de faire l'exposé des deux rapports. Merci.

M. Antonio Perez : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, du public, de la presse, *bonjour.*

Les deux présents projets de délibération ont été transmis par le Président de la Polynésie française par lettre n^{os} 4252 et 4253/PR du 15 juillet 2020 aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

Pour faire face à la pandémie de covid-19, le collectif n^o 1 du budget du Pays a pu affecter 29,550 milliards F CFP sur les dépenses imprévues, sur la veille et la sécurité sanitaire, les mesures de sauvegarde de l'emploi, des entreprises et l'aide aux familles en situation précaire. Malgré ces mesures, le Pays est aujourd'hui confronté à une crise économique d'ampleur qui a déjà des effets défavorables sur les recettes fiscales et sociales et les prévisions à moyen et long terme ne s'améliorent pas. Afin de respecter la sincérité du budget, il est nécessaire de réduire les prévisions du rendement des impôts et taxes inscrites pour l'exercice 2020. Toutefois, il n'est pas envisageable dans le contexte actuel de réduire les moyens d'intervention du Pays à due concurrence.

Le collectif du budget général propose un budget complémentaire de 37,592 milliards F CFP (montant des dépenses réelles), dont 22,784 milliards F CFP en fonctionnement et 14,808 milliards F CFP en investissement.

En section de fonctionnement, pour les recettes, les estimations de baisse du produit de la fiscalité s'élèvent globalement à 15 milliards F CFP sur l'année. Pour compenser notamment cette perte et les hausses des dépenses, l'État a consenti à garantir un prêt de l'AFD à hauteur de 28,640 milliards F CFP. Par ailleurs, des prélèvements seront effectués sur le reliquat des réserves du budget général pour un peu plus de 11 milliards F CFP et sur les réserves du FIGD pour 2 milliards F CFP. Des recettes exceptionnelles sont également inscrites.

Pour les dépenses, il est proposé de réinstaller les crédits retirés au collectif n° 1-2020 sur certains postes de dépenses obligatoires ou indispensables à l'administration pour fonctionner (dotation au Fip, rémunération des agents de l'administration, subventions aux établissements et académies). Il est également proposé de renforcer les mesures de soutien à l'emploi (DIESE, DESETI, CSE, CAE) et de solder par anticipation la dette de la collectivité au profit de la CPS au titre du Fades, laquelle s'élève à 6,869 milliards F CFP. De plus, face aux conséquences économiques de la crise Covid-19, le gouvernement va financer un plan de relance de l'économie axé tant sur l'offre que la demande (renforcement des moyens alloués aux aides aux entreprises, financement du plan d'insertion sociale et professionnelle par la formation des demandeurs d'emploi, réinstauration du dispositif de prime à la voiture propre). En outre, pour soutenir le secteur de la perliculture dont la reprise risque d'être très lente, il est prévu de mettre en place des dispositifs de soutien pour lesquels un budget de 300 millions F CFP sera consacré.

En section d'investissement, pour les recettes, il faut noter que concernant le prêt de l'AFD, une part de 19,041 milliards F CFP est de manière exceptionnelle destinée à financer des mesures en section de fonctionnement, et le solde de 9,599 milliards F CFP sera alloué à un prêt en faveur de la CPS. La capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de 5,046 milliards F CFP permettra d'assurer le financement d'une partie des dépenses d'investissement.

Pour les dépenses, hors dette et hors écritures d'ordre, un volume de 16,076 milliards F CFP en autorisations de programme et 14,808 milliards F CFP en crédits de paiement sont alloués aux opérations. En termes de crédits de paiement hors écritures d'ordre, un ajustement global de 14,808 milliards F CFP est essentiellement dédié au prêt en faveur de la CPS, le solde de 5,209 milliards F CFP permettra d'impulser la redynamisation de l'investissement public (dispositifs de prêt à la relance ou d'aide à l'investissement des ménages).

Le collectif des budgets des comptes spéciaux est le corollaire de celui du budget général. Aussi sont inscrits le versement exceptionnel au Fades de 6,869 milliards F CFP, le financement complémentaire de 12,277 milliards F CFP pour le Felp au titre des dispositifs DIESE, CSE et CAE ainsi que le prélèvement de 2 milliards F CFP sur les réserves du FIGD pour les besoins du budget général. De plus, outre quelques écritures de régularisation pour le FRPH, le FIPTH et le Felp, il est proposé l'inscription de 19 millions F CFP pour le FIPTH pour des sessions de formation et 100 millions pour le FDTC concernant l'autorisation de programme relative à l'aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora.

Examiné en commission le 17 juillet 2020, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique vous propose, chers collègues, d'adopter les projets de délibération ci-joints, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur et président de la commission des finances. Pour la discussion générale groupée des deux dossiers, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties de la manière suivante : 34 minutes pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 10 minutes pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, 10 minutes pour le groupe Tavini Huiraatira, et 3 minutes pour les non-inscrits.

La parole est au non-inscrit, Monsieur Nuihau Laurey.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Lors de notre dernière séance plénière, j'avais indiqué que viendrait rapidement le temps de la difficile modification de notre budget de l'année en cours, au travers d'un prochain collectif budgétaire. Nous y sommes, avec pour l'essentiel, une estimation par le Gouvernement d'une baisse de 15 milliards de francs des recettes budgétaires initialement prévues. C'est beaucoup, mais la prudence budgétaire l'exige.

C'est un collectif qui va, de mon point de vue, dans le bon sens car il corrige une partie des prélèvements excessifs ou inappropriés du précédent collectif élaboré dans l'urgence de la crise. Je pense notamment au fonctionnement de certains établissements, et je pense notamment au Fip.

Il rend aussi sincère ce précédent collectif qui ne l'était pas compte tenu de l'absence de réajustements à la baisse des recettes budgétaires de l'exercice, comme l'avait lui-même précisé le vice-président dans son allocution faite à l'époque. C'est aujourd'hui chose faite avec toute l'incertitude qui accompagne forcément tout exercice de retraitement des recettes à venir, forcément approximatif. Comme le disait Paul Valéry : « Nous entrons dans l'avenir à reculons ». Je n'ai donc pas d'opposition de forme sur ce collectif budgétaire, de réajustement comme je l'indiquais.

Je continue par contre à exprimer, s'il m'est possible de le faire, une différence de fond quant aux choix économiques qui transparaissent pour partie dans ce collectif. Les mesures qui ont été prises allaient certainement dans le bon sens, mais elles étaient, selon moi, insuffisantes pour maintenir l'emploi dans certains secteurs économiques très fortement impactés par les effets de la pandémie, particulièrement les secteurs touristique et aérien, et plus spécifiquement encore l'économie générale de certaines îles éloignées.

Les premiers chiffres en matière d'emploi publiés par l'ISPF sont inquiétants. Le point de conjoncture d'avril 2020, qui est le dernier publié à ce jour, indiquait une baisse de 9,4 % de l'emploi marchand salarié alors que la moyenne de 2015 à 2019 était positive de 2,6 %. Le seul mois d'avril 2020 indique donc une baisse cumulée de plus de 12 % de l'emploi salarié marchand, sachant que pour le secteur de l'hôtellerie et restauration, ce chiffre atteignait même 23 % sur les trois derniers mois.

Toujours selon ce point de conjoncture d'avril 2020 de l'ISP, sachant que les mois de mai et juin 2020 qui ont par la suite amené leurs lots de licenciement et de fermeture d'entreprise, ne sont pas encore connus. Ces chiffres sont bien évidemment pires pour certaines îles dont la dépendance économique au tourisme est plus accentuée. Je pense bien évidemment à Bora Bora, mais aussi à Rangiroa, à Maupiti pour ne citer que celles-ci.

Encore une fois, je voterai en faveur de ce collectif budgétaire car il rectifie le collectif de crise qui nous a été présenté précédemment, mais je continue à croire que la réponse apportée doit être révisée à la hausse compte tenu de l'ampleur de la crise qui touche aujourd'hui notre pays, même si une grande partie de l'impact, en termes de licenciement, est déjà acté.

Après de multiples atermoiements, j'applaudis le gouvernement qui enfin choisit d'emprunter même s'il n'a pas obtenu pour l'instant la moitié de ce qu'il a demandé à l'État. C'est un début, et le Président vient de nous dire l'assurance qui lui a été donnée hier par le nouveau ministre de l'Outremer, d'une seconde tranche d'emprunt à venir. Mais je pense qu'il existe aussi d'autres prêteurs, obligataires notamment, ceux qui nous ont accompagnés en 2013 et 2014 par exemple ou d'autres qui peuvent prendre le relais de l'État. En tout état de cause, le mal économique et social est aujourd'hui fait, pour grande partie. Les licenciements, les réductions de temps de travail et donc de salaires, les fermetures d'entreprises sont devenues un peu notre lot quotidien, malheureusement. Un avocat de la place m'indiquait que près de la moitié de son activité actuelle concernait des plans sociaux.

Aujourd'hui, avec l'ouverture des vols internationaux très attendue par les acteurs du tourisme, leur survie étant en jeu. Une ouverture suscitant dans la population beaucoup de craintes et d'inquiétudes dans un nouveau contexte de reprise de la pandémie, notamment en Californie. L'incertitude pèse autant sur la santé collective des Polynésiens que sur l'activité des entreprises et sur l'emploi. C'est le choix du gouvernement et démocratiquement, nous le respectons.

Il est néanmoins indéniable de constater que près de nous, d'autres collectivités ont fait d'autres choix. Celui qui, selon moi, doit être observé et suscité notre réflexion collective, est celui de la Nouvelle Zélande, qui a choisi de ne pas rouvrir son ciel aux vols internationaux jusqu'au 24 octobre tout en mettant en place un soutien particulièrement important en matière de maintien et de protection de l'emploi. Ces aides sont octroyées par les autorités néozélandaises en charge de l'emploi et des entreprises, en moins de 24 heures, pour plusieurs mois, et parfois pour la totalité du personnel des entreprises en grande difficulté. C'est un choix qui sera sûrement coûteux pour ce pays qui dépend aussi beaucoup du tourisme écologique mais qui, lorsque l'on examine objectivement, combine intelligemment la sécurité sanitaire de ces citoyens et un soutien important économique aux entreprises pour assurer leur survie. Il est important, je pense, de savoir qu'il existe un champ des possibles dans la gestion de cette crise et que faire entendre sa voix n'est pas forcément un crime de lèse-gouvernement.

Enfin, j'ai pris connaissance, comme tout le monde, du plan de relance du gouvernement qui est pris en compte dans la partie investissement du présent collectif budgétaire. J'y ai reconnu des projets et des investissements importants, indispensables parfois, et qui étaient déjà présents dans le budget d'investissement que nous avons voté en 2019. Certaines opérations étaient d'ailleurs déjà là depuis plusieurs années. Personne ne verra aucune objection à ressortir de nos cartons tous les projets qui ont émaillé les plans d'investissement de tous les gouvernements depuis parfois plusieurs décennies. Mais comme tout le monde, et plus encore dans cette période difficile, je souhaite simplement et plus que jamais, il voit enfin le jour. C'est le souhait que je formule !

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant et sénateur. La parole est au président du groupe Tavini Huiraatira, Monsieur Antony Geros.

M. Antony Geros : *Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, cher public, chers internautes, chers journalistes, bonjour.*

Monsieur le Président, j'ai bien écouté votre intervention et je vais dire que ce n'est pas vraiment rassurant. C'est le deuxième collectif budgétaire que nous examinons et nous apprêtons à adopter afin de proposer des solutions face à cette situation de crise que nous connaissons depuis le mois de mars.

Mais avant tout, je voudrais apporter deux corrections. Tout d'abord, s'agissant de la maladie, nous devons la mettre de côté et éviter de la relier à ce collectif. Pour ce qui est des mesures que vous avez mises en place, bien sûr, vous êtes aux responsabilités du pays, je respecte cela, quand bien même vous vous rendez compte que ce n'est pas non plus évident pour développer le pays, selon vous. Ensuite, pendant toute l'intervention du Président, il a été très souvent question de ce policier qui a été missionné par l'État français dans notre pays pour nous diriger. Oui, il a souvent été cité et remercié, à plusieurs reprises.

Je disais donc que c'est le deuxième collectif que nous examinons pour pouvoir sortir de la crise économique qui sévit dans notre pays. Au premier collectif budgétaire du mois de mars, nous avons pu dégager 30 milliards en allant chercher les crédits dans nos réserves et en diminuant de manière drastique notre fonctionnement, les objectifs ayant été de contenir la maladie et maintenir les emplois pendant la période de confinement.

Aujourd'hui, il est proposé un collectif budgétaire de 37 milliards. L'on peut dire qu'en l'espace seulement de cinq mois, nous avons pu trouver 66 milliards afin de proposer des solutions aux problèmes que nous rencontrons sur le plan économique. L'objectif de ce deuxième collectif budgétaire consiste uniquement à relancer notre économie, sauf erreur de ma part. La différence, c'est que, plutôt que d'aller chercher les crédits dans nos réserves, il est question de se rapprocher de l'État français, qui nous dirige aujourd'hui, au nom de la solidarité nationale puisque nous ne sommes pas uniquement la « Polynésie » mais la « Polynésie française ». Et celui-ci de nous répondre qu'il accepte mais qu'il faudra emprunter l'argent dans sa banque qu'est l'AFD, et non en Chine ni en Arabie. En d'autres termes, cet argent que nous emprunterons retournera forcément dans les caisses de cet État. Et ce sont un peu plus de 28 milliards d'emprunt qui nous seront accordés.

Cela me fait rappeler lorsqu'en 2012 — et je ne peux pas me tromper à ce sujet puisque j'étais le ministre de l'économie —, une dame était venue semer le trouble dans notre pays. Je ne citerai pas son nom puisque vous savez tous de qui il s'agit. Il fallait voir les trois nouvelles tombes qu'elle avait préparées pour nous dire : on va faire comme ça, comme ça et comme ça, jusqu'à vendre nos parts au sein de la banque Socrédó. Et pourtant, le pays n'était pas dans une situation de crise comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Vous pouvez demander à cette dame de venir devant nous ! Allez la chercher ! Qu'elle vienne nous montrer combien ils sont compétents pour résoudre les problèmes auxquels est confronté notre pays ! Parce que nous sommes un pays français. C'est le moment, justement ! là, nous verrons ce qui est bon ou pas dans leurs manigances.

Quoi qu'il en soit, il est question d'un emprunt, et selon l'analyse du gouvernement, soutenue par le sénateur, nous aurons besoin de plus de crédits que cela pour pouvoir résoudre nos problèmes économiques.

J'en viens au troisième point de mon intervention. En 2012, cela fait huit ans, un Président du pays disait des paroles qui étaient sages, à savoir que nous devons mettre les mains dans la terre. En face, quelqu'un lui avait dit : On ne comprend pas votre langue. Et lui de rétorquer : Plantez, plantez, plantez ! Et justement, dans l'intervention du Président ce matin, on a l'impression que nous sommes en présence d'un collectif de survie. C'est-à-dire que si nous ne le faisons pas, ce sera la mort assurée. En tous les cas, c'est ce que j'ai compris. Et d'un autre côté, il dit : « Rien ne sera plus (...) comme avant ! » Or, à la lecture de ce collectif, on comprend que l'on continue comme avant. Et pourtant, le Président a déclaré : Mais rien ne sera plus comme avant ! Concrètement, comment expliquez-vous le fait que : Rien ne sera plus comme avant mais on continue comme avant. Voilà pourquoi je suggérais, au Président lors de la réunion de la commission, de prendre le temps de nous asseoir. Car, nous aussi, nous nous faisons du souci ; mais ce n'est pas une raison de prendre des décisions hâtives au risque d'être pris dans l'engrenage : sans possibilité de revenir en arrière. Je dis que nous devons prendre le temps de nous asseoir parce que, après avoir affronté les difficultés, nous savons grâce aux nombreuses données que nous avons que là, ce n'est pas bon, là ce n'est pas bon, là c'est bon. Or, dans notre budget, au niveau des impôts et taxes, nous lisons : Moins (...), moins (...), moins (...), moins (...) quand de l'autre côté, nous avons : Plus (...), plus (...), plus (...), plus (...). Et l'on se dit que l'on va faire le nécessaire pour transformer les moins (...), moins (...), moins (...), moins (...) en plus (...), plus (...), plus (...), plus (...). Autrement dit : rien ne sera comme avant mais on continue comme avant.

La population polynésienne se trouve dans une situation extrêmement délicate. Nous avons des ressources qui peuvent participer au développement de notre pays. Tout d'abord, pour nourrir les familles. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Je remercie les ministres en charge respectivement de l'agriculture et du SPC parce que je vois que l'idée commence à rentrer dans la tête des gouvernants. En effet, j'ai reçu un courrier, comme tous les autres maires, nous demandant de désigner un référent qui sera chargé de réapprendre aux familles, et non aux agriculteurs professionnels, à cultiver. C'est une très bonne initiative. Mais le souci que je vois c'est que l'on ne voit pas de cohésion avec les actions du gouvernement. On nous demande de désigner un référent et c'est à nous-mêmes de développer ce dispositif. On ne nous dit pas, par exemple, s'il faut désigner parmi nos agents ou même

s'il existe un dispositif officiel dans ce sens. On nous dit juste de mettre en place cette action et puis on verra.

C'est un exemple, Monsieur le Président, qui montre que nous n'avons pas pris le temps de nous asseoir pour approfondir les idées que nous avons chacun de notre côté, au niveau du SPC, du ministère, au niveau des organismes... Nous ne prenons même pas le temps de nous asseoir et de réfléchir sur des solutions durables, en plus d'examiner les problèmes auxquels nous sommes confrontés. C'est comme si, mais peut-être que je me trompe, on a un malade qui est alité, qui est branché à des appareils et que nous laissons dans cette situation parce que nous savons que, sans appareils, il ne peut vivre. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, par rapport à notre réflexion, mais également la vôtre, sur un nouveau projet économique à mettre en place dans notre pays. Ne pourrions-nous pas nous concentrer sur cette question ?

J'ai vraiment de la peine quand je pense au taux de fréquentation touristique parce que nous sommes tous conscients que, malgré nos efforts, nous ne pourrions plus, sur les 10 prochaines années, retrouver le même taux de fréquentation qu'avant, parce que les gens ont peur du virus. Que faire par rapport à cette inquiétude ? Continuer comme avant ou alors prendre le temps de nous asseoir et réfléchir pour proposer un changement ? Quand bien même...

Le président : Monsieur le représentant !

M. Antony Geros : *Oui, Monsieur le président, je conclus même si j'ai beaucoup de choses à dire.*

Quand bien même rien ne sera plus comme avant. On ne peut plus. Rien ne sera plus comme avant. Mais que faire ? Ne pouvons pas nous asseoir, Monsieur le Président ?

Je ne sais pas si vous avez entendu une partie de mon intervention au début, mais je voulais juste dire que, je me rappelle en 2012, et vous vous rappelez aussi n'est-ce pas, quand Madame Bolier est venue avec ses trois encyclopédies de recommandations, on n'était pas à ce niveau de difficulté économique ! Aujourd'hui, ce serait bien que vous leur demandiez de revenir en Polynésie parce que c'est là que l'on peut vraiment travailler ! Parce que la Polynésie est toujours française ; cette belle dame est toujours française !

Qu'est-ce qu'on nous offre à la place ? Un emprunt ! Mais bon sang, on a servi de cobayes pendant les longues années d'essais nucléaires en Polynésie ! Il y a encore une dette incommensurable vis-à-vis de la CPS ! Et tout cela, on balaye d'un revers de main et on dit : « venez à l'AFD, empruntez » !

Voilà, Monsieur le président, il y a encore pleins de choses à dire mais je rebondirai à l'occasion de l'examen du budget.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le président du groupe Tavini Huiraatira. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame la présidente de groupe Teura Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président. Nous avons deux intervenants sur ce dossier, Monsieur le président : Monsieur Geffry Salmon et moi-même.*

Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues et à toute notre population qui, je le sais, est attentive à nos propos et encore plus à nos actes, *bonjour.*

Lors du dernier collectif en pleine crise du Covid-19, vous avez réagi, et en responsabilité, nous vous avons soutenus et accompagnés car la situation était grave et inappropriée à toutes formes de critiques. Aujourd'hui, l'heure n'est plus à la réaction mais à l'action, et je dirais même à la réorientation de nos actions tant sur le fond que sur la forme.

En effet, que nous enseigne la situation actuelle si nous la regardons avec lucidité ? Tout d'abord, que le mode de pensée et d'action en 2020 n'est plus celui de la planification à moyen et long terme comme pratiqué ces dernières décennies. Cette manière linéaire d'appréhender le monde n'est plus d'actualité car, aujourd'hui, l'impermanence du contexte tant au niveau international que local sur le plan sanitaire, économique ou social ne le permet tout simplement plus. Il faut donc l'acter, arrêter de faire des plans sur la comète, divers et variés, et surtout repenser de manière agile et durable notre intervention publique et son organisation. En outre, et ce collectif budgétaire l'illustre de manière incontestable, NOUS — en lettres majuscules —, la Polynésie française, les communes, la CPS, l'État, les entreprises polynésiennes, les Sem, les établissements publics, les citoyens actifs, les retraités polynésiens ou nos jeunes en formation, bref, nous, nous sommes tous dans une situation d'interdépendance flagrante. C'est donc sous ce double prisme que j'analyserai avec lucidité et sans intention de polémiquer ce document budgétaire tant attendu par les Polynésiens.

À la lecture des chiffres communiqués, il est évident que la Polynésie française, notre pays, notre *fenua* (NDT, pays) est économiquement en survie, financièrement en sursis et socialement en grand danger. Ainsi, le présent collectif acte plusieurs points qui sont, pour moi, autant de signaux de détresse sérieux de notre collectivité. Une baisse massive du produit de la fiscalité de 15 milliards ! Quinze milliards ! Et encore, comme vous le dites à juste titre, « pour l'heure » ! Le secteur touristique est aujourd'hui un zombie et la peur en l'avenir de nos concitoyens, compréhensible, je le crois, et bien esquissée par la dernière note de l'IEOM impactent négativement leur consommation. Les deux moteurs économiques du *fenua* (NDT, pays), le tourisme et la consommation, sont donc au mieux, en perte de vitesse sévère ; au pire, à l'arrêt et pas pour une simple révision annuelle à mon avis. Les prochaines années vont être dures.

Notre système de protection social est devant un risque de cessation de paiement d'ici la fin de l'année, et en conséquence, nous le soutenons de différentes formes pour plus de 16 milliards. En conséquence, la pérennité sous perfusion — j'insiste — de notre système de protection social polynésien est donc de six mois. La situation connue et annoncée par tous depuis longtemps est aujourd'hui une réalité, et nous nous retrouvons pour cette fois, au bord du précipice.

Les réserves du Pays, ponctionnées massivement au premier collectif et aujourd'hui encore plus avec plus de 11 milliards, sont *a priori* quasiment épuisées. Les poches de la collectivité sont donc vides, et objectivement, pas prêtes de se remplir.

Si nous regardons à présent les actions envisagées par le gouvernement, je ne vois — et je le regrette encore une fois — que des pansements sur une jambe de bois, et ainsi, nous n'avançons pas vraiment. Commandes urgentes comme cela fut le cas au premier collectif covid. Nous mettons le malade appelé Polynésie française sous perfusion massive d'argent public. Je le comprends mais là, nous en sommes à la réanimation du patient. Il lui faut un choc budgétaire ambitieux et salutaire, sinon c'est sans aucun doute un coma mortifère qui l'attend.

Depuis plusieurs années, je souligne à chacune de mes interventions, la nécessité pressante de réorienter la manière dont la puissance publique s'engage, les secteurs d'intervention à privilégier (l'éducation, la santé préventive, la recherche et le développement, l'économie numérique notamment) et les critères et modalités de nos interventions. Nous devons inscrire nos actions dans une logique de transition vers un modèle de développement plus humain et plus durable. Chaque action publique doit être positive pour l'avenir de nos enfants.

Le signal d'alarme du covid-19, dévastateur, inquiétant, doit vraiment nous secouer. Oui les défis à relever sont juste devant nous, sous nos yeux et souvent rappelés par des chiffres qui, eux, ne sont pas soumis à interprétation : tout d'abord, et nous le mettons constamment « sous le tapis » un défi démographique majeur avec une population polynésienne vieillissante et dont l'état de santé général est plus que préoccupant, un défi énergétique avec l'épuisement à venir du pétrole bon marché et notre dépendance à cette énergie fossile et, enfin, un défi écologique de tous les instants et qui doit être

appréhender de manière inclusive entre les Polynésiens et leur environnement au sens large (habitat, ressources, alimentation, etc.).

Alors, vous me direz : C'est bien beau tout ça, Teura, mais avec quel argent, avec quels moyens, avec quelle équipe ? Alors, je vous répondrai avec tout le sérieux que mérite la situation actuelle et toute la considération que mérite notre population mais aussi que j'ai pour l'exercice de la chose publique qui est un art délicat, je vous l'accorde : avec un budget de combat repensé de plus de 150 milliards, cela tombe bien, nous avons cet argent ; avec une armée de plus de 8 000 fonctionnaires qui ne demande qu'à travailler avec plus de sens, cela tombe bien la CTC souligne dernièrement une certaine disponibilité à cette fin ; avec 57 représentants tous désireux de contribuer plus activement à la sauvegarde de notre pays, cela tombe bien, ils sont là devant vous ; et, enfin, avec plus de 277 000 Polynésiens, tous concernés par leur avenir c'est-à-dire l'avenir du pays qui, si on prend le temps de construire avec eux une nouvelle voie de développement, seront, j'en suis sûre, à vos côtés.

Soyons fiers de ce que nous avons fait jusqu'alors, mais surtout, soyons capable d'agir différemment pour le bien de nos enfants. Tout ceci pour sortir du sentier battu, et vous dire : *Courage, c'est une proposition que nous vous faisons car nous sommes conscients que nous avons tous une lourde responsabilité. Merci.*

Le président : *Merci.* Merci, Madame la présidente du Tahoeraa. Le deuxième intervenant, vous n'avez plus que deux minutes sur les 10 qui vous ont été réparties.

M. Geffry Salmon : Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Messieurs les ministres, les représentants, Mesdames également, de la presse et du public, bonjour.

Avant que de commencer à vous donner mes quelques appréciations et remarques sur les projets de délibérations qui nous sont soumis pour examen et approbation, je souhaite aussi brièvement que possible répondre à votre intervention en date du 4 juin dernier et à sa démesure, laquelle m'oblige à corriger certaines de vos affirmations.

Oui, Monsieur Flosse, que vous vouez aujourd'hui aux gémonies, a effectivement été mon mentor en politique comme celui d'ailleurs de bien des personnes ici présentes en cette assemblée. Parmi ces dernières, permettez-moi de vous rappeler que vous figuriez alors au rang de prince consort. Nier son passé, Monsieur le Président, c'est aussi trahir sa conscience. Vous prenez, dans ce contexte particulier, un risque bien inutile, celui de vous absenter de vous-même, nous privant de qui vous êtes véritablement. Non, les arguments que j'ai pu développer à l'occasion de ma question orale ne sont pas ceux empruntés au *leader* historique du Tahoeraa Huiraaatira mais sont essentiellement tirés de courriers qui vous ont été adressés et dont vous avez copie.

Sous l'emprise d'une exaltation christique dont vous avez le secret et que je respecte, vous vous êtes déclaré abasourdi par le fait que je souhaitais m'enquérir des éléments factuels justifiant du confinement général et en avez conclu que la sauvegarde des vies humaines ne figurait pas au rang de mes préoccupations premières mais que celle-ci était, en revanche, au rang de vos priorités les plus élevées et m'interrogez de savoir « *si j'aurais fait le choix de conserver nos frontières ouvertes malgré le risque probable de pertes en vies humaines* ». Vous savez que, règlementairement, je ne pouvais alors répondre à votre question.

Par une étrange ironie du sort toutefois, comme pour répondre vous-même à la question que vous me posiez, vous déclariez quelques jours plus tard : « *Je veux vous dire que l'ouverture de nos frontières est une nécessité pour relancer l'économie* ». Une décision que je juge hardie, nécessaire et de bon sens mais en totale contradiction avec une sauvegarde pleine et entière des vies humaines dont vous vous êtes fait le chantre. Comment en effet envisagez-vous sauver des vies en mettant ces dernières en danger ?

Pour que les choses soient bien claires, je voudrais rappeler, conformément à mes précédents propos tenus en séances, que j'ai été et suis toujours en effet résolument opposé à un enfermement généralisé aveugle mais favorable à un accès large aux tests de dépistage et au confinement sélectif tout comme je suis extrêmement favorable à la promotion des gestes barrières, aux faibles regroupements, intrafamiliaux notamment, au port du masque et à la distanciation sociale.

Après donc avoir placé l'économie de la Polynésie française en coma artificiel, la politique budgétaire que vous présentez cherche aujourd'hui à maintenir les fonctions vitales du pays en soutenant, pour faire simple, le tissu productif et la demande. Dans ce cadre, *a contrario* de l'Hexagone, le gouvernement polynésien fait face à plusieurs contraintes. La fin du cauchemar étant étroitement liée à l'introduction de vaccins, la première de ces contraintes est celle des délais attachés à leur mise à disposition sur les marchés, délai estimé à plusieurs mois voire plusieurs années selon les experts. La seconde est que le Pays ne peut recourir depuis les banques centrales européennes à l'argent magique dont disposent les États et qu'il ne pourra donc pas financer ses mesures de soutien au-delà d'un certain nombre de mois, la collectivité ne pouvant par ailleurs laisser filer son déficit. Les années 2021 et suivantes seront, je le crains, dans ce cadre, épouvantable sinon terrifiante si la reprise tardait à se concrétiser et pourrait déboucher sur une crise économique et sociale de grande ampleur. La troisième est que le déconfinement repose sur un pari : celui de l'adhésion que vous devez obtenir du plus grand nombre aux mesures de lutte contre l'épidémie et contre les tentations au relâchement. La responsabilité individuelle se trouve ici au cœur du dispositif. Dans cette épidémie, effectivement, la liberté des uns s'arrête là où commence la santé des autres.

Ces précisions apportées et revenant à l'objet premier de nos travaux, je voudrais vous dire que la géographie des propositions présentée, à l'exclusion de deux questions que je préciserai ci-après, ne sera pas combattue. La raison en est principalement que l'heure me semble suffisamment grave pour ne pas rentrer dans un débat à portée politicienne : une contraction du PIB de l'ordre de 12,5 % si l'on se réfère aux données chiffrées des comptes administratifs, une baisse des recettes fiscales estimée à 15 milliards de francs CFP, une destruction de 9 900 emplois, une génération de jeunes diplômés sacrifiée, une forte augmentation de la dette publique... J'arrête là une énumération qui pourrait nous fâcher inutilement et laisse le soin à votre gouvernement dont c'est la tâche de réveiller la Belle au bois dormant.

Ma question première vient conforter l'intervention de Madame Tevahitua que vous venez d'éluder, enfin que le ministre de la santé vient d'éluder avec force circonvolution verbale. Je la réitère donc : est-ce que les familles à faible revenus pourraient bénéficier de la gratuité d'accès aux masques, le coût de ces derniers pouvant représenter une dépense journalière non négligeable pour des budgets déjà contraints par l'absence de ressources ?

Ma seconde question s'intéresse à une information qui circule et selon laquelle, Monsieur le ministre de la santé, vous auriez passé commande de plusieurs milliers de sacs mortuaires. À l'heure où tout et son contraire est souvent imprudemment mis en avant, confirmez-vous cette information ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en donner les justifications ?

Ma troisième question et dernière concerne l'avance en compte courant consentie à ATN pour un montant de 2,100 milliards F CFP alors que celui-ci dispose de 16 milliards de réserves dont 4 milliards de BNU, vient d'obtenir des prêts garanti par l'État de plusieurs milliards — sept, si j'ai bien compté —, a engrangé 2 milliards lors de la revente de ses Airbus, bénéficie d'une baisse appréciable sur le prix des hydrocarbures et, enfin, a contraint son personnel à une baisse non négligeable de leur rémunération. Ne serait-il pas possible, Monsieur le Président, d'affecter cette somme de 2,100 milliards F CFP au bénéfice des dessertes aériennes internes à la Polynésie sous la forme de subventions d'équilibre à l'instar de la subvention d'un montant comparable servie à Fare Rata ? D'une part, Tahiti Nui Hélicoptères pourrait ainsi combler son déficit d'exploitation et élargir par la même occasion ses dessertes inter-îles existantes à l'ensemble des îles de l'archipel des Marquises. D'autre part, Air Tahiti pourrait également en bénéficier afin d'enrichir son réseau en

satisfaction des besoins en dessertes arrêtés par le gouvernement en réponse aux attentes des populations des îles et archipels éloignés.

Merci, Monsieur le président, de l'assemblée de m'avoir laissé même si j'ai dû courir sur mes mots, mais merci encore une fois de m'avoir laissé lire cette intervention.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Nous passons la parole à la non-inscrite, Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le projet du collectif budgétaire qui, à mon sens, vient dresser un premier bilan du Pays découlant des décisions du gouvernement en plein confinement et annoncer les prochaines mesures pour faire face à la crise économique qui s'installe.

En effet, le 26 mars dernier, notre assemblée avait adopté un premier collectif budgétaire qui a permis au gouvernement de mettre en œuvre et de financer les mesures urgentes pour répondre à l'état d'urgence sanitaire sans précédent lié à la pandémie de la covid-19 et à ses répercussions directes et rapides sur la vie économique et sociale du pays. La mise en place des aides à l'emploi, des dispositifs d'accompagnement des familles en précarité, des salariés, des patentés, des entreprises n'aura pas empêché la crise économique que connaît la Polynésie française, aujourd'hui. Un secteur touristique sinistré, des hôtels et entreprises fermés, 9 900 salariés en réduction du temps de travail, des licenciements qui se multiplient est le triste bilan de l'arrêt brutal de l'activité économique en mars dernier et de la pandémie covid-19 qui sévit encore dans le monde entier.

Ce collectif vient traduire les conséquences financières de cette crise inédite : 15 milliards F CFP de pertes fiscales, un emprunt garanti par l'État à l'AFD de 28,7 milliards F CFP pour en grande partie sauvegarder notre Caisse de prévoyance sociale et plus de 12 milliards F CFP consacrés au maintien des aides sociales pour accompagner les familles en grande difficulté et les aides économiques pour soutenir nos entreprises et nos emplois.

Ce collectif vient, dans un deuxième temps, rétablir une partie des crédits prélevés aux établissements et académies afin d'assurer le fonctionnement de l'Administration pour le second semestre. Sur les 2,306 milliards F CFP prélevés seuls 1,92 milliard F CFP seront rendus.

Je regrette que les arbitrages du gouvernement ne se soient reposés que sur une vision comptable en prenant en compte la situation des services et établissements en termes de fonds de roulement et des engagements réalisés. Aussi, certains établissements n'ont eu aucun rétablissement de crédits. C'est le cas de l'assemblée de la Polynésie française (-915 millions F CFP), de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (-87 millions F CFP), du Musée de Tahiti et ses îles (-59,616 millions F CFP), de l'IIME (-144,8 millions F CFP), de l'IJSPF (-252,8 millions F CFP). D'autres établissements bénéficieront d'un faible retour de leur dotation de fonctionnement comme le Fare Tama Hau ou le CFPA. Cette amputation de leur budget les contraindra à réduire leur action et leur mission à l'heure où la situation sociale de nombreuses familles polynésiennes se dégrade. Je plaide pour une révision de cet arbitrage concernant la Chambre d'agriculture, l'IIME, l'IJSPF, le Fare Tama Hau et le CFPA car il s'agit là de services ayant un réel impact sur la prise en charge des Polynésiens touchés par la crise en leur proposant des solutions ou un accompagnement.

Enfin, en conclusion, je souhaiterais attirer l'attention du gouvernement sur la répartition des aides sociales. Aujourd'hui, sont éligibles aux mesures sociales les personnes émargeant au RSPF : bons alimentaires et vestimentaires, allocations familiales à 15 000 F CFP, nouveau CAE. Mais *quid* des

familles ayant perdu leur emploi ou contraintes de travailler à mi-temps ? Et je pense notamment aux licenciés, aux extras du secteur du tourisme et de l'aérien, ces mêmes personnes qui ont dû contracter des emprunts pour leur maison ou leur voiture ou qui doivent assumer des charges fixes tels que le loyer, prise en charge des études des enfants. Le gouvernement prévoit-il des mesures d'accompagnement pour ces familles touchées de plein fouet par la crise ? Y a-t-il une intervention du gouvernement auprès des banques pour éviter la faillite personnelle de ces personnes ? Ces premières réponses de votre part pourraient rassurer une partie de cette population pour qui l'avenir paraît bien sombre pour ne pas dire cauchemardesque.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous passons la parole à l'intervenante du groupe TAPURA HUIRAATIRA.

M^{me} Moihara Tupana : Merci, Monsieur le président. *Chers collègues, bonjour.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée, chers collègues, chers collaborateurs, *bonjour.*

Le chroniqueur d'une grande chaîne de télévision française faisait le constat dernièrement que la gestion de la crise de la covid-19, avait sérieusement ébranlé la plupart des gouvernements de la planète, au point parfois de remettre en cause leur propre légitimité. Mesures de confinement, port du masque, réouverture des frontières à l'international ou encore traitement des conséquences économiques et sociales... sont autant de sujets qui font débat et qui donnent du grain à moudre aux « y'a qu'à..., faut qu'on... » !

Nous n'avons pas échappé à cette réalité ! Même s'il faut bien reconnaître que la Polynésie s'en est pas mal sortie jusqu'ici avec zéro décès à déplorer, un nombre de malades contenu et de fait, un niveau de contamination qui permet à notre destination de revendiquer le statut rêvé de covid-free ou plutôt de « covid prepared » au regard des mesures de protection mises en l'œuvre à l'entrée de nos visiteurs depuis le 15 juillet.

Il est temps d'aborder une nouvelle étape, probablement pas la dernière, mais le plus rapidement possible, avec une difficulté de taille dans cette volonté de reconstruire. Car si, comme le dit l'adage, « gouverner, c'est prévoir ! », l'exercice est cette fois-ci particulièrement compliqué, faute justement de pouvoir établir des prévisions fiables pour les semaines et mois qui viennent. C'est donc dans ce contexte, et parce que malgré tout il faut répondre à un certain nombre d'urgences, que le Président et ses ministres ont choisi de présenter un troisième collectif budgétaire d'un montant conséquent de 37,592 milliards de F CFP avec les répercussions attendues sur les budgets des comptes spéciaux.

Ces urgences sont autant de priorités qui caractérisent le document budgétaire qui nous est soumis pour approbation.

La première de ces urgences consiste à optimiser le prêt de l'AFD garanti par l'État qui est en cours de finalisation. Nous ne reviendrons pas sur son montant, inférieur de moitié à celui que nous espérions au départ mais, contre mauvaise fortune, faisons en sorte d'employer au mieux les 28,640 milliards de F CFP en question ; ce qui n'exclut pas, dans un second temps, de mener d'autres négociations avec des bailleurs de fonds pour accentuer l'effort de relance...

La seconde nous oblige à inscrire — quand bien même il s'agit ici d'une hypothèse — une moins-value fiscale prévisible au niveau des recettes du Pays. Compte tenu des longues semaines pendant lesquelles nos îles ont été placées littéralement sous cloche, mais également des lenteurs constatées pour le retour des touristes internationaux, ce collectif n° 3 table sur une perte de 15 milliards de F CFP au 31 décembre 2020. Une perte de 15 milliards F CFP ! À lui seul, ce chiffre est de nature à justifier la réouverture de nos frontières, sans renier les gestes barrières, mais sans oublier non plus

que, derrière cette décision, il y a aussi 12 000 familles qui sont autant de travailleurs, de consommateurs et de cotisants à la CPS. À nous maintenant d'inverser la vapeur et d'intensifier le rebond que nous espérons le plus rapidement possible.

La troisième urgence gouvernementale enfin nous renvoie à un certain nombre d'obligations. D'abord, comme une réponse à la parole donnée. C'est ainsi que le Fonds intercommunal de péréquation, communément appelé le Fip, source essentielle de financement des communes polynésiennes, voit sa dotation intégralement rétablie à hauteur de 5 milliards de F CFP, comme l'indiquait le Président de la Polynésie française. Ensuite, le Pays vient en soutien des régimes de protection sociale durement éprouvés par la crise sanitaire puis économique. L'effort en faveur de la CPS est indispensable. Il se matérialise notamment par le remboursement intégral du Fadès; un solde avant l'heure qui se chiffre à près de 7 milliards de F CFP. Par ailleurs, afin de ne pas aggraver les déficits sociaux, tous les moyens sont déployés pour tenter de limiter autant que faire se peut les licenciements. La casse dans l'hôtellerie a déjà fait près de 300 victimes. Et je ne parle même pas des intérimaires et autres personnels en « extras », environ 1 400, à qui on ne fait plus appel.

Il s'agit donc d'intervenir sur deux fronts :

- en amont, dans les secteurs les plus touchés comme la perliculture par exemple où une enveloppe de 300 millions va être mise à disposition du conseil *ad hoc* qui doit se réunir prochainement, dans le transport aérien domestique en faveur d'Air Tahiti avec une première dotation de 450 millions pour pérenniser ses dessertes ou encore dans le Bâtiment par le biais de l'Aide à l'investissement des ménages, communément appelé l'AIM, dont le montant de crédits de paiement va être porté à 500 millions, puis à un milliard de francs Pacifique en vue d'un assouplissement des règles d'éligibilité.

- mais également en aval au travers des dispositifs de soutien à l'emploi (Dièse, CSE, CAE etc.) qui vont bénéficier d'un complément de financements inédit de plus de 12 milliards de F CFP. Saluons au passage la création d'un nouveau type de CAE visant à former des « guides sanitaires » aptes demain à informer et sensibiliser le public sur les dangers de la covid-19.

Enfin, pour accompagner la relance économique, les structures du Pays doivent être en état de marche optimale. Dans cette perspective, le gouvernement s'emploie ici à rétablir, en partie, les crédits prélevés en urgence au début de la crise sanitaire, à l'image notamment des 3,3 milliards réaffectés aux dépenses de personnel. Pour autant, la plus grande rigueur reste de mise au niveau du fonctionnement courant et les établissements publics qui disposent à ce jour d'un fonds de roulement supérieur à la normale sont également mis à contribution de l'effort budgétaire territorial. Nous sommes tous concernés et chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, y compris notre institution qui, au regard de sa situation de trésorerie jugée plus que confortable, ne prétend pas d'ici la fin de cet exercice budgétaire au remboursement des 915 millions de F CFP prélevés le 26 mars dernier.

Voilà donc, mes chers collègues, les principaux points marquants du troisième collectif budgétaire du Pays et de ses comptes spéciaux pour l'exercice 2020 que je vous demande de bien vouloir adopter tant ils constituent, en l'état actuel des choses, la meilleure réponse à apporter à la crise sanitaire et économique qu'il nous faut surmonter tous ensemble.

Merci bien.

Le président : *Merci.* Merci. La parole est à la deuxième intervenante du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, chers ministres, chers collègues, le public, les journalistes, bonjour.*

Je commencerai mon intervention ce matin sur ce collectif budgétaire, après avoir entendu religieusement mes collègues surtout ceux qui sont à droite, par ce vieil adage qui adage qui dit que « *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.* »

Chers collègues, le gouvernement nous propose un collectif budgétaire ce matin. Je ne vais pas intervenir sur les différentes remarques qui ont été énoncées par les collègues, que je respecte. Ceci dit, j'ai deux observations à vous soumettre.

Nous sommes face à un mur que nous n'avons même pas demandé à construire nous-mêmes. Nous sommes devant un mur aujourd'hui et nous nous demandons comment contourner ce fameux mur érigé, contrairement à ce que mon collègue, nouveau maire de Paea, vient de dire, à savoir dégager la covid-19, eh bien, malheureusement, si nous sommes là ce matin c'est surtout à cause de cette covid-19 qui entraîne tout ce chamboulement de notre société et aussi de notre budget.

S'agissant du rétablissement de la dotation du Fip, je remercie le Président. Je ne sais pas si nous avons tous compris ce que cela signifie véritablement. Quand on parle de la dotation du Fip, c'est de nous dont il s'agit, les maires. Nous devrions peut-être adresser nos remerciements. Justement, nous venons juste de sortir des élections communales, qu'avons-nous annoncé dans nos quartiers ? Et je le dis ouvertement. Nous avons fait énormément de promesses aux gens qui, pour certains, y ont cru puisqu'ils nous ont permis de siéger au conseil. À mon avis, ce qui nous inquiète au plus profond de nous, c'est de pouvoir tenir nos engagements dans nos communes respectives. Et pour pouvoir tenir nos engagements, c'est forcément vers le Président ou les ministres que nous nous tournons. Ce qui me réjouit, c'est que le Président, qui est également maire, a toujours considéré toutes les communes sans exception.

Oui, mon cher Tony, « rien ne sera plus comme avant », c'est nous qui le disons.

Mettre les mains dans la terre ! Vous ne pouvez pas imaginer combien j'aime cette phrase. À tout vous dire, je ne m'inquiète pas pour ceux qui sont dans les îles parce que nous avons la terre à disposition. Mais pensez-vous que cela soit possible ici ?

On parle de soutenir notre caisse de prévoyance sociale. Chers collègues, l'allocation de retraite qui est versée à nos aînés permet de nourrir nos familles. Non mais, c'est à nous de voir, si nous voulons un changement et supprimer tout cela... Chers collègues, pensez-vous vraiment que nous devons aller jusque là ? C'est juste une question que je pose.

Je pense que je vais proposer à mes amis d'abaisser nos drapeaux politiques pour nous concentrer sur la situation de notre peuple, sans distinction aucune. Si nous sommes au conseil municipal aujourd'hui, nous devons nous occuper de l'ensemble de la population, peu importe la couleur politique des uns et des autres. Que l'on soit élu à la commune ou au Pays, nous devons prendre en compte l'ensemble de la population et du pays. C'est la position de la sénatrice ce matin.

Car nous sommes tous concernés par la crise, pas uniquement le TAPURA HUIRAATIRA, ou le Tahoeraa Huiraaatira ou Amuitahiraa (NDT, rassemblement sur des listes communes des membres du Tavini Huiraaatira et du Tahoeraa Huiraaatira dans le cadre des élections municipales de 2020), ni même le Tavini Huiraaatira. C'est le pays entier qui est touché par la crise. Puisqu'il ne s'agit pas encore de la préparation du budget du prochain exercice, mais d'un collectif budgétaire à mi-exercice, chers collègues, chers amis, ne pourrions-nous pas abaisser nos drapeaux politiques ? Cela irait dans le sens de l'intervention du maire de Paea, qui a tout à fait raison, et également de celle du Président, à savoir que, puisque l'ensemble des conseils municipaux de notre pays sont installés, il faudrait que les maires se rapprochent du gouvernement pour réfléchir ensemble sur les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir relancer notre pays dans les mois voire les années à venir.

Voilà donc, Monsieur le président. Et je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.* La parole est à Madame la ministre du tourisme, Nicole Bouteau.

M^{me} Nicole Bouteau : Bonjour à toutes et à tous. Je serai courte dans mes salutations.

Je souhaitais intervenir sur le volet de la situation de l'emploi puisqu'il y a eu des interventions sur le sujet.

Monsieur le sénateur — *Bonjour !* —, vous faisiez allusion au point de conjoncture de l'Institut de la statistique notamment sur l'indice des emplois salariés du mois d'avril. Effectivement, -9 %, c'est un chiffre qui est impressionnant, mais c'est un chiffre qu'il faut que l'on renvoie à la période de confinement. Ces chiffres, en fait, sont ceux de la période de confinement. Vous le savez, entre fin mars et fin mai, nous avons été confrontés à un arrêt brutal, mais nous le savions, de l'activité économique de notre pays. Et ce sont plus de 11 000 salariés qui ont été impactés directement puisqu'ils se sont retrouvés effectivement en suspension de contrat avec l'appui du Pays qui est venu donc les soutenir avec le revenu exceptionnel de solidarité. À ces 11 000 salariés en suspension de contrat, et Madame Tupana a cité ces chiffres qui ont été également cités en commission puisqu'il y a eu un débat sur le sujet également lors de la dernière commission de l'économie, nous avons également un peu plus de 1 400 salariés dont les contrats à durée déterminée n'ont pas été reconduits, n'ont pas été renouvelés. Et ces -9 % de l'indice de l'emploi salarié en Polynésie correspondent en fait à cette situation de la période de confinement. Je pense que nous aurons une situation plus réelle à partir du moment où nous aurons les chiffres du mois de juin et de juillet.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous avons quasiment 9 000 salariés qui sont en situation de réduction du temps de travail, soutenus par deux dispositifs : le dispositif de droit commun qui est le contrat de soutien à l'emploi, et également le Diese qui est, vous les savez, le dispositif également qui intervient sur la compensation de la réduction de travail dans les secteurs prioritaires dont celui de l'aérien, du tourisme mais également du secteur de la perliculture.

Voilà les quelques chiffres que je souhaitais vous donner, mais qui correspondent à la situation aujourd'hui. Je pense effectivement que le mois prochain, nous serons plus en mesure de discuter de la situation réelle.

En termes de licenciement, et là ce sont les chiffres que nous avons à la Direction du travail puisque nous sommes tenus informés des plans sociaux et également des licenciements qui peuvent intervenir, aujourd'hui, ce sont moins de 250 salariés qui ont dû subir effectivement un licenciement économique ; et sur ces 250 salariés, il y a les 190 salariés de l'Intercontinental de Moorea.

J'en profite pour répondre également à l'intervention de Madame la députée Nicole Sanquer qui effectivement s'interrogeait, de comment est-ce que nous allions soutenir et de comment est-ce que nous soutenons ces personnes en situation de licenciement économique. Vous le savez, nous ne disposons pas, aujourd'hui, d'allocations chômage en Polynésie. Nos interventions, ce sont nos dispositifs exceptionnels que nous avons mis en place, mais c'est également des mesures de droit commun que nous allons utiliser pour accompagner au mieux ces salariés licenciés.

Deux possibilités leur sont offertes. Nous mettons d'abord en place actuellement, avec les différents organismes que sont le fonds paritaire de gestion, la Chambre de commerce, les différents organismes de formation professionnelle et notamment, vous l'avez cité, le CFPA qui est notre bras armé en matière de formation professionnelle, une espèce de plan Marshall de la formation professionnelle pour accompagner non seulement les salariés qui sont en réduction du temps de travail, mais également les salariés licenciés. D'abord pour des maintiens en compétence mais également pour des montées en compétence en s'appuyant sur un dispositif qui est le dispositif CAE, c'est-à-dire qu'ils seront rémunérés, et parallèlement, ils bénéficieront de formations professionnelles pour, au moment de la reprise, pouvoir bénéficier effectivement, eh bien, soit, comme je l'ai dit, de ce maintien de compétence ou bien alors, effectivement, de pouvoir se réorienter. Ensuite, nous allons également nous appuyer sur un autre dispositif, parce que nous avons aujourd'hui des salariés qui souhaitent s'insérer

et créer leur propre activité. Nous appuyer sur l'Icra qui permet pendant deux ans d'accompagner à la création d'entreprise. Vous le savez, c'est indemniser chaque mois à hauteur de 90 000 F CFP avec une aide à l'investissement pour pouvoir aider à cette création d'activité.

Parallèlement, nous travaillons de front et simultanément sur la réforme de nos mesures d'aide à l'emploi, et nous essayons de mener tout cela de pair.

Liés également à ces questions, et j'entendais également l'intervention de certains d'entre vous et notamment de notre *maire* et représentant de Paea sur la nécessité absolue d'une mutation de notre société et d'une mutation de notre économie — je crois, et vous n'avez pas entendu notre gouvernement et notre Président dire autre chose que, effectivement, « rien ne sera comme avant », qu'il nous faut effectivement poursuivre et certainement accélérer le développement d'autres filières que celle du tourisme. Mais quoi qu'il en soit, le tourisme restera et doit rester un pilier du développement de notre économie pour Tahiti mais également pour nos autres archipels.

Je suis beaucoup moins pessimiste que vous quand vous dites qu'il nous faudra dix ans pour revoir enfin, je ne sais pas si vous avez dit pour revoir ou pour atteindre le niveau de développement que nous avons connu en 2019. Vous l'avez bien compris, si nous avons mis en place les conditions d'entrée et de séjour de nos voyageurs et notamment de nos touristes telles que le Président l'a décrit, c'est justement pour qu'il y ait une reprise de cette activité.

Notre urgence aujourd'hui, même si effectivement il faut parler de cette mutation de la société, — et c'est pour cela que nous travaillons depuis quelques semaines sur cette reprise — c'est de sauver les emplois. On parle de 12 000 emplois mais ce ne sont pas que 12 000 emplois ! Ce sont plus de 20 000 emplois qui pourraient être touchés directement ou indirectement par la crise sanitaire et économique que connaît le monde. C'est cela, notre urgence aujourd'hui. Et bien évidemment, et le Président vous l'a proposé en commission à plusieurs reprises ainsi que le vice-président, il appartient également à l'assemblée de nous faire des propositions. Je pense que vous avez aussi du temps pour vous mettre en atelier de travail, et participer également à ce projet de relance que le gouvernement souhaite vous présenter prochainement.

Merci.

Le président : Merci. La parole est à Madame Isabelle Sachet.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci, Monsieur le président. Je voudrais juste répondre à l'intervention de Madame Nicole Sanquer. Afin de vous rassurer, en effet, c'est bien 744 millions de francs qui ont été retirés du fonds de roulement. Cependant, à aujourd'hui, nous sommes à peu près à 73 millions de francs encore dans le fonds de roulement. La direction de l'IIME a tout simplement joué sur le report de certains travaux qui étaient prévus, et il m'avait également dit qu'ils tenteraient de faire d'autres économies, mais après la rentrée. De ce fait, ne vous inquiétez pas. Tout se passe bien à l'IIME, et les activités essentielles on va dire pour tout ceux qui fréquentent l'IIME sont assurées. Pour la rentrée, tout est maintenu. Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre. La parole est à Monsieur le ministre des transports.

M. Jean-Christophe Buisson : Merci, Monsieur le président. Je crois que quelqu'un est intervenu pour parler d'Air Tahiti — je ne sais pas si c'est Monsieur Salmon — et je comprends que ce soit évidemment une inquiétude pour nous tous dans le contexte de d'arrêt de l'activité des vols d'Air Tahiti et de la reprise. Et puis surtout, beaucoup de chiffres ont été cités ; mais il y a certains chiffres qui n'ont pas été cités et que, par contre, je vais vous les livrer ici. Vous savez qu'Air Tahiti est constituée d'un capital de 2, 700 milliards de francs, et dans le temps, s'est constituée une réserve de plus de 6 milliards de francs. De ce fait, si vous regardez le bilan, vous allez vous apercevoir que sur le haut de bilan en matière de capitaux, Air Tahiti dispose de liquidités d'environ 9 milliards de francs, et est donc apte à affronter la situation difficile qu'elle connaît aujourd'hui.

De ce qu'a estimé le président du conseil d'administration qui est aussi un ancien banquier que vous connaissez, Monsieur James Estall, et sur les prévisions qui sont faites de reprise progressive d'activité selon des paramètres que l'on peut estimer de paramètres objectifs, on peut penser que, d'ici 2022, on aura retrouvé une situation d'équilibre.

L'année dernière, avant le covid, les comptes ont été arrêtés et Air Tahiti a dégagé un résultat excédentaire net, après impôts, d'un milliard deux cent millions de francs. Je sais que beaucoup d'entre vous, vous avez capté certaines critiques sur le fait que le Pays ne prenait pas en charge des lignes non rentables dites déficitaires par le passé, bien que nous l'ayons fait pour soutenir notamment les vols sur les Marquises, mais il était difficile pour le Pays d'apporter un soutien financier sur les lignes déficitaires dès lors que la compagnie dégageait des centaines de millions de francs de bénéfices distribuables.

Imaginez par exemple en 2019, si le Pays avait couvert, d'après ce que disent la direction et la présidence de la compagnie d'Air Tahiti, ils estiment que le déficit sur les lignes non rentables serait de l'ordre d'un milliard ou d'un milliard et demi. Si nous partons du principe que ces chiffres seraient vrais — entre nous, ce n'est pas notre calcul puisque nous sommes à des chiffres inférieurs — nous aurions donc apporté à Air Tahiti, au-delà des 1,2 milliard de francs, un milliard et demi de francs supplémentaires, c'est-à-dire pratiquement 3 milliards de francs redistribuables au niveau des actionnaires. Eh bien, ce n'est pas ce qu'estime le juge qui a tranché sur un certain nombre de contentieux, et qui estime que la péréquation intérieure, interne à Air Tahiti suffisait effectivement pour prendre en charge les lignes déficitaires. Là, je vous ai donné des éléments d'appréciation.

Évidemment, le covid a changé la situation. Le covid fait que, il est fort probable qu'Air Tahiti arrive en fin d'année avec un déficit prévisible de l'ordre de 4 milliards de francs. On espère un peu moins, mais si c'est le cas, c'est évidemment rogner sur les réserves de la compagnie. Mais surtout, cette situation justifie aujourd'hui l'intervention des pouvoirs publics, surtout du Pays, sur la mise en place d'une délégation de service public qui va permettre de prendre en charge ces lignes non rentables que j'évoquais tout à l'heure à la question qui était posée par Madame Teura Tarahu-Atuahiva sur la nécessité donc enfin de mettre en application la loi du pays qui a été votée en 2016 au travers des délibérations d'application et de la création du fonds de continuité territoriale qui sera financé de la manière suivante :

- Évidemment, d'abord par le Pays — c'est là où je n'irai pas plus loin puisque nous en reparlerons vendredi lors de la commission — au travers de la création d'un fond, et ce fond sera évidemment alimenté pour permettre l'équilibre des charges constatées au niveau des lignes déficitaires ;

- Pour la deuxième source de financement, on peut estimer aussi que le Code de l'aviation civile, qui prévoit la solidarité nationale en matière de couverture sur les questions de continuité territoriale sur le transport aérien — c'est ce qui se passe dans certaines régions de France et certaines collectivités —, permettrait aussi à l'État d'apporter une participation. Cela fera l'objet de discussions entre nous, le gouvernement et notre ministre évidemment de tutelle en métropole, mais aussi le ministre chargé des transports et plus amplement le Président de la République qui viendra, on l'espère bien, nous visiter à terme parce qu'on n'a pas de date pour l'instant ;

- La troisième source de financement, c'est aussi la capacité évidemment pour le Pays de doter au travers de son budget, les fonds nécessaires pour compléter en tant que de besoin.

Je ne peux pas aller plus loin, pour quelles raisons ? C'est parce que nous allons procéder à un appel d'offre très bientôt. Je vais d'abord exposer au Conseil des ministres les contours du cahier des charges qui est prêt aujourd'hui, et qui va permettre de déterminer l'opérateur qui va procéder au transport dans les îles. J'estime qu'Air Tahiti a l'ensemble des capacités, des moyens, des équipements, des avions pour pouvoir effectuer ce travail, mais la loi de 2016 prévoit la mise en concurrence sur le transport aérien. Ce n'est pas moi qui l'ai voulu ! Cela a été voté ici à l'assemblée

sur la base d'un schéma directeur du transport maritime et aérien en Polynésie française, donc on applique aujourd'hui des textes que vous avez votés au niveau de l'assemblée.

Donc, à la fois un texte qui est une délibération sur la création de ce service public, un texte portant création du fond de continuité territoriale, et un texte plus fiscal pour expliquer comment ce fond sera alimenté.

On compte bien, avant la fin de l'année, signer le contrat avec l'opérateur pour prendre en charge les lignes déficitaires donc je vous rassure sur les emplois. D'ailleurs, je vous ferais remarquer une chose, c'est que si les licenciements étaient arrêtés, ce n'est pas, comme je l'ai entendu tout à l'heure « à la sollicitation de la direction Air Tahiti », mais c'est parce que nous l'avons demandé, nous l'avons exigé, et nous l'avons introduit à l'intérieur de la convention qui a été signée entre le gouvernement et Air Tahiti. Comprenez bien que c'est le souci du gouvernement de préserver les emplois, et je viens de vous expliquer : un, comment les emplois seront préservés à l'avenir ; et deux, comment Air Tahiti pourra être concurrentielle sur la zone de libre concurrence en cas de concurrence évidemment à l'avenir, ce qui reste encore à démontrer.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui, Monsieur le président, je ne vais pas être long puisque c'est vrai que l'heure avance, et mes collègues ont déjà répondu à un certain nombre de questionnement. J'ai aussi constaté dans les interventions qui ont été forcément préparées avant l'intervention du Président, que des réponses en fait avaient été données par le Président de manière assez détaillée tout à l'heure.

Néanmoins, je voudrais remercier le sénateur pour son soutien puisqu'il réaffirmait effectivement qu'il soutiendrait ce collectif. Alors, certes, il aurait souhaité avoir davantage de dispositions, c'est effectivement le jeu, mais comme l'a souligné le Président, c'est une première étape et il y en aura une seconde dans les semaines qui viennent puisqu'effectivement, et vous avez raison de le souligner, ce collectif vient réajuster, redoter ce qui a été prélevé — on tient à remercier à nouveau l'assemblée pour son soutien quasi-unanime — le 26 mars, soit 6 jours après le début du confinement de manière à avoir des disponibilités budgétaires pour faire face à une crise dont nous ne connaissons pas la durée, l'ampleur et l'acuité. Nous venons donc restituer les dotations qui doivent l'être, obligatoire ; et continuer de dégager des moyens financiers, en particulier au soutien à l'emploi tel que cela a été décrit longuement par notre ministre de l'emploi, du travail et du tourisme.

Effectivement, pour l'instant, nous sommes en négociation avec l'État sur éventuellement une nouvelle dotation ou un autre prêt, mais si cela pouvait évoluer en dotation, nous le ferions. Il y a d'autres moyens, vous l'avez rappelé Monsieur le sénateur, le prêt obligataire avec le coût, la complexité et la durée que vous connaissez bien pour l'avoir pratiqué, et qui à notre sens, ne se prêtait pas à la situation d'urgence du moment. Nous n'écartons néanmoins aucune éventualité à l'avenir en fonction de l'issue de nos négociations avec Paris.

Vous êtes allé sur une comparaison un petit peu empirique avec la Nouvelle-Zélande et ce pays de 4 millions d'habitants, qui a une structure économique — mais vous le savez et peut-être mieux que moi — différente de la nôtre, et en particulier un développement du secteur primaire et un climat tempéré qui amènent à d'autres performances économiques. Et peut-être avez-vous oublié de souligner aussi, l'imminence d'élections importantes générales en Nouvelle-Zélande qui ont peut-être amenées le gouvernement à ne rien bouger, le temps effectivement que cette échéance majeure puisse se tenir. Je suppose, puisque je ne suis pas dans les confidences du gouvernement néo-zélandais, mais je crois qu'il faut rester dans des sujets comparables.

Est-ce que nous ressortons des cartons des projets que vous aviez déjà listé à l'époque ? Je veux croire que nous sortons peut-être, non pas du carton mais de leur sommeil des projets qui enfin vont se

réaliser. Cela veut donc dire que, effectivement, il est temps que les projets se réalisent, et je peux vous dire qu'une Meppi, qu'une revue approfondie a été faite par tous les ministres investisseurs — nous avons eu d'ailleurs l'occasion de communiquer récemment — et effectivement, n'ont été retenus que les projets, là, prêts à démarrer. Cela ne veut pas dire que les cartons n'en sont pas remplis d'autres, mais ces cartons datent vous le savez pour m'avoir précédé à ces fonctions, et quand on va au fond du carton, on trouve parfois des surprises mais je ne vais pas m'étendre plus sur le sujet à ce stade-là.

Je voudrais effectivement aussi remercier notre *maire* de Paea, notre représentant Monsieur Antony Geros dont je persiste à souhaiter l'anniversaire, qui, par contre, ajoutait 30 milliards du premier collectif et 30 encore-là, et parlait de 67 milliards mobilisés. Je voudrais juste corriger cette information-là — ou je l'ai mal comprise, nous avons bien mobilisé 30 milliards au premier collectif avec notamment une dotation de près de 19 milliards sur les dépenses imprévues. Cela ne veut pas dire que tout a été utilisé. Donc, ces 30 milliards n'ont pas été entièrement utilisés. Le Président en a fait l'exposé tout à l'heure, 11 milliards à peu près ont été prélevés au total. Ce n'est donc pas 30 plus 30 qu'il faut ajouter. Nous venons redéployer ce qui n'aura pas été utilisé, en plus effectivement des dotations nouvelles que nous pouvons inscrire grâce au prêt de 28,6 milliards que nous faisons auprès de l'AFD avec la garantie de l'État. Je pense qu'il ne faut pas ajouter les deux montants. Ce qu'il faut retenir, c'est ce que le Président tout l'heure a dit.

Et 11 milliards, cela correspond à peu près, en fait, à la mobilisation de la moitié de notre excédent du compte administratif 2019 que nous avons mobilisé par anticipation à 50 % au collectif ; et en fait, nous avons pu financer les premières mesures de crise sanitaire et sociale grâce à l'excédent dégagé par la collectivité ; ça, c'est important. Nous mobilisons le reste au cours de ce collectif, donc les 10 milliards et quelques restants.

Cela veut quand même dire que le modèle n'était pas si mauvais que cela avant. Cela veut aussi dire que la gestion n'était pas aussi mauvaise que cela avant. Parce que, si nous n'avions pas pu atteindre ces performances de développement économique et cette croissance du PIB (près de 2,5 % depuis 3 ans), nous n'aurions pas pu dégager effectivement les ressources nécessaires, le temps d'attendre que nous puissions obtenir ou une dotation, ou un prêt de Paris. Puisque nous l'obtenons aujourd'hui, mais enfin au mois de mars, c'est parce que la gestion du pays était performante, parce que le développement économique était de retour que nous avons pu faire face. Je pense qu'il faut que nous en soyons tous fiers collectivement. Cela ne veut pas dire que les poches étaient inutilement pleines, Madame *la mairesse* de Arue et représentante. Cela veut dire simplement que les réserves ont été mobilisées à bon escient pour cette crise sanitaire. Donc, heureusement que nous avons ces réserves pour ces premiers mois.

Il faut davantage effectivement de mesures, et c'est pour cela que, hier soir encore, le Président l'a rappelé, nous intervenions auprès de Paris, auprès du ministre de l'Outremer et de son équipe qui vient d'être constituée, pour la seconde étape. Et si nous ne pouvions pas emprunter totalement la deuxième partie et avoir aussi des dotations, qu'elles soient nationales ou européennes, nous en serions les premiers satisfaits parce que, comme le Président l'a toujours dit, on souhaite limiter l'emprunt sur le fonctionnement pour emprunter davantage sur l'investissement. Et c'est ce que nous nous efforçons de faire, non pas, parce que nous ne souhaitons pas un apport massif, mais nous souhaitons que cet apport massif soit sur l'investissement. C'est-à-dire que, en même temps que nous traitons la question de la crise, nous continuons d'investir pour l'aménagement de notre pays et pour les générations futures. C'est tout le challenge que nous avons aujourd'hui.

Alors, effectivement, nous devons planter, planter, planter ! Mais, Monsieur Geros — je crois, habilement, en fin politique qu'il est — vient introduire un débat qui est un débat plutôt d'orientation budgétaire sur un collectif de réajustement et un collectif de premières mesures de solidarité et de relance. Je crois pouvoir le dire, nous l'avons dit avec notre ministre de l'économie verte lors du débat sur 2020, aucun gouvernement — et regardez les dotations de l'exercice 2020 — n'a autant investi dans l'agriculture, le secteur primaire et l'économie verte que ce gouvernement-ci ! Donc, nous avons

commencé à planter, planter, planter et nous continuerons de planter, planter, planter ! Mais pas simplement parce qu'il faut le décréter, mais parce que c'est une réalité effectivement. Et je crois qu'en ce sens, nous nous rejoignons. Mais ne venez pas dire que « parce que dans le collectif... » qui ne vient recenser que des mouvements de crédits ! Il ne faut pas oublier l'ensemble des crédits qui ont été votés en 2020 sur le budget primitif car c'est ceux-là qui ont été de manière exceptionnelle tournés vers l'économie verte. Je crois qu'il me fallait rectifier ce point de vue, ou en tout cas vous apporter ma lecture personnelle qui est celle, pardon, du gouvernement.

Madame Iriti a dit que « l'économie est en survie, les finances en sursis et le social en danger. » — si j'ai bien retenu ce qu'elle a dit. Elle a raison ! Mais c'est ce que nous disons depuis le 20 mars ! C'est ce que nous disons depuis le 20 mars ! Nous le disons avec responsabilité mais aussi avec réalisme. Je crois que c'est important effectivement que nous ayons tous conscience que ce que nous faisons pas à pas, et le Président l'a rappelé encore tout à l'heure, c'est parce qu'il faut avancer pas à pas et que le moindre faux pas peut coûter très cher à la collectivité. Bien sûr qu'on aimerait afficher des dizaines de milliards en plus, mais ce ne serait pas raisonnable ! Parce que, lorsque l'on emprunte, il y a un jour où il faut rembourser, et c'est pour cela que nous venons progressivement, à la mesure des moyens disponibles, mobiliser l'ensemble des ressources encore disponibles, serrer les ceintures parce qu'on a commencé — je dirai un mot sur les établissements publics — mais aussi dégager tout ce qu'on peut dégager pour investir. Voilà la politique que notre Président nous a demandé de déployer au travers de ce collectif budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur Air Tahiti et Air Tahiti Nui. Simplement, Madame Sanquer s'est émue d'une vision comptable. Je voudrais la rassurer autant que possible. Nous avons travaillé avec le Payeur et avec les ministères sur — comment dire — la revue de l'ensemble des budgets de ces établissements. Je crois et je voudrais vous le dire sans polémiquer, qu'il ne faut pas confondre la dotation budgétaire et la situation financière de l'établissement. Mais vous le savez, pour avoir été ministre. Or, nous avons des fonds de roulement particulièrement fournis dans un certain nombre d'établissements. Monsieur le sénateur s'en souvient, en 2013, il y a eu un assèchement beaucoup plus fort des fonds de roulement de l'ensemble des établissements publics pour des mesures qui étaient nécessaires compte tenu là, de la crise de paiement de la collectivité polynésienne. Là, nous venons prélever une partie des fonds de roulement. Mais rassurez-vous, vous parliez tout à l'heure de la CAPL, il va rester après le collectif, 375 jours de fonds de roulement disponible ! Trois cent soixante-quinze jours avec une trésorerie de 124 millions de francs. C'est-à-dire que, par le biais de la réduction de cette dotation budgétaire, sauf pour les établissements qui auront fait le choix de décaler un certain nombre d'opérations, d'autres pourront par déficit, prélever sur le fonds de roulement — c'est une pratique comptable courante — pour maintenir leur plan d'actions. Et en réduisant un petit peu ce fonds de roulement, en l'amaigrissant un peu, et en restant dans les normes qui sont aujourd'hui souhaitées du fonds de roulement (plus de 3 mois de fonds de roulement disponible), nous avons matière à pouvoir faire ces économies.

Parce que, si rien ne peut plus être comme avant, Monsieur le président, effectivement, il faut surtout retenir que nous ne pouvons pas gérer effectivement la collectivité, notre pays, de la même manière exactement que juste avant le covid. Ce que je dis là, c'est qu'effectivement, il va nous falloir faire des économies sur tout ce qui relève du fonctionnement courant, ou des prélèvements sur ce que l'on considère comme être des excédents laissés dans les fonds de roulement. Il n'est pas forcément de bonne gestion d'avoir des fonds de roulement excédentaires. Ce qui est de bonne gestion, c'est d'avoir au fonds de roulement et au niveau de la trésorerie, de quoi assurer la pérennité du fonctionnement de nos établissements et de nos services tout en permettant de déployer les programmes qui sont validés par le gouvernement et notre assemblée.

Alors, je voudrais juste rappeler quelques dates.

Dès le 20 mars, le Président écrivait à Paris pour dresser effectivement l'état de nos besoins ; et l'état de nos besoins le 20 mars était indiqué 36 milliards. Nous indiquions à Paris que le pays aurait besoin de 36 milliards le 20 mars, le jour de la décision du confinement.

Le 23 mars, nous avons présenté le plan de sauvegarde économique dont la concrétisation aura coûté près de 11 milliards — c'est le prélèvement que nous avons évoqué tout à l'heure. Nous l'avons fait tous ensemble, et tous ceux qui ont soutenu ce premier collectif budgétaire qui a été voté le 26 mars. En 6 jours : un plan de sauvegarde économique, un collectif budgétaire, et une sollicitation de Paris. Six jours, c'est un temps record ! Vous savez que le monde a été créé en 6 jours aussi, mais on ne se prend pas effectivement pour le Créateur. Mais ce que je voudrais vous dire simplement, c'est qu'il faut souligner tout de même l'action très forte du gouvernement et la performance qui a été retenue avec la majorité et l'ensemble des représentants qui l'ont soutenu pour pouvoir mener tous cela à bien.

Le 22 mai, le Président amendait l'expression de premiers besoins auprès du Premier ministre, et exprimait 37 milliards. C'est-à-dire qu'il y a un décalage de 1 milliard entre le 20 mars et le 22 mai. C'est pour vous dire la justesse de l'appréciation qui avait été faite et la constance de la position du Pays, contrairement à ce que l'on a pu entendre. Donc, nous avons effectivement exprimé ces 37 milliards, et porté avec nous la demande de la CPS de 19 milliards ; ce qui a porté à 56 milliards de demande auprès de l'État. L'État nous a répondu que, dans une première étape d'urgence, nous vous octroyons une garantie sur un prêt de 28,6 milliards, soit à peu près la moitié comme le Président l'a rappelé, mais en intégrant la CPS. C'est pour cela effectivement que vous avez cette dotation de près de 10 milliards enfin 9 milliards et quelques, pour la CPS.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que certains disent que « là, c'est trop », « là, ce n'est pas assez », « il aurait fallu faire comme ça ou comme ça ». Nous sommes sur des dotations budgétaires. Nous allons contracter un emprunt particulièrement important. Les dotations budgétaires, c'est la limite que vous fixez au gouvernement pour pouvoir dépenser dans le cadre qui vous ait proposé. Nous gérons ensuite avec la CPS, avec tous les établissements pour lesquels il nous faudra apporter de l'aide, dans le cadre de tous les dispositifs nouveaux, les sept dispositifs d'emploi qui ont été évoqués par le Président, nous gérons avec parcimonie les crédits pour faire en sorte que chaque franc qui est octroyé, est justifié, pertinent et transparent. Ça, c'est l'engagement que nous avons pris au premier collectif que je renouvelle auprès de vous.

Nous tenons parole, le Président l'a rappelé, sur le Fip. Nous ramenons les 5 milliards qui ont été prélevés budgétairement. Mais encore une fois, en matière de trésorerie, il n'y a pas eu de prélèvement ; c'est du budget. Et parfois, on a confondu les deux. Mais *à nos chers maires*, comme on l'a dit, nous tenons parole, c'est restitué effectivement aujourd'hui.

Le Fades sera payé intégralement de manière unique dès ce mois-ci, dès lors que nous aurons validé ce budget. Nous n'y étions pas contraints non plus, c'est 6,9 milliards qui vont partir à la CPS pour la trésorerie. Cela est fait aussi.

La CPS bénéficiera d'une partie de ce prêt. Le régime de solidarité va obtenir un soutien particulièrement important de notre part à tous et les mesures d'emploi permettront d'accompagner encore les salariés dans cette période particulière, la relance par la commande publique étant aussi confortée par la dotation de 5 milliards d'autofinancement.

Alors, Monsieur le président, pour finir, plus rien ne sera comme avant. C'est vrai, mais il faut qu'en sortant de cet adage nous nous disions surtout que l'homme doit assumer son destin plutôt que de vivre dans la nostalgie du passé ou la peur de l'avenir. C'est ce que je me permets de partager avec vous. Assumer son destin plutôt que de vivre dans la nostalgie du passé ou la peur de l'avenir. Le gouvernement vient vous proposer avec la majorité un collectif sérieux, réaliste, constant, prudent, c'est vrai — mais c'est de rigueur en matière budgétaire —, mais aussi résilient et à disposition de tous les Polynésiens. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir. On peut toujours faire plus, mais ce que nous avons annoncé nous le faisons et les promesses sont tenues.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci*, Monsieur le vice-président. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1^{er}

Le président : Je sou mets tout de suite à la discussion l'article 1^{er}. Puisque vous n'avez pas intervention, je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Abstentions pour le groupe Tavini. Donc nous avons 49 voix pour et 8 abstentions.

Article 2

Mission 002

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 002. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 002. Même vote. *Merci*.

Mission 962

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 962. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la Mission 962. Même vote. *Merci*.

Mission 964

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 964. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la Mission 964. Même vote. *Merci*.

Mission 965

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 965. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 965. Même vote. *Merci*.

Mission 969

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 969. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 969. Même vote. *Merci*.

Mission 970

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 970. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 970. Même vote. *Merci*.

Mission 971

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 971. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 971. Même vote. *Merci*.

Mission 973

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 973. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 973. Même vote.

Mission 974

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 974. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 974. Même vote.

Mission 975

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 975. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 975. Même vote. Merci.

Mission 976

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 976. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 976. Même vote.

Mission 990

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci.* J'ai une question par rapport au chapitre 990. En l'état actuel des écritures qui nous sont proposées, quelle est la perte fiscale exacte liée à l'arrêt de notre économie ou à son ralentissement ?

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, à ce jour, au total, nous sommes à -15 milliards F CFP. Nous impactons de 15 milliards F CFP effectivement les recettes du Pays. Est-ce que ça sera plus ? Est-ce que ça sera moins ? Chaque mois qui passe avec la reprise d'activité économique nous enseignera sur le montant définitif. Si nous devons, avant la fin de l'année, réaliser un nouveau collectif budgétaire, on le réajustera à la hausse ou à la baisse, mais il est de bonne gestion — le sénateur l'a souligné tout à l'heure —, nous devons impacter effectivement les recettes. À ce jour, nous impactons à hauteur de 15 milliards F CFP les recettes du Pays. Certaines recettes ne sont pas impactées de la même manière parce que le travail a été fait aussi bien sûr recette par recette parce qu'il faut nuancer ce qui est lié à la consommation intérieure, à l'activité du tourisme ou aux activités globales des entreprises par secteur. Mais, globalement, c'est 15 milliards le chiffre.

Le président : Merci. Avec cette précision, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Mission 991

Le président : La discussion est ouverte sur la Mission 991. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 991. Même vote.

Total général

Le président : Sur le Total général, même vote ?...

Sur l'ensemble de l'article 2, même vote ?... Merci.

Article 3

Mission 022

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 022. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je mets aux voix la mission 022. Même vote. Merci.

Mission 023

Le président : Sur la mission 023, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. *Merci.*

Mission 960

Le président : Sur la mission 960, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. *Merci.*

Mission 961

Le président : Sur la mission 961, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. Merci.

Mission 962

Le président : Sur la mission 962, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. *Merci.*

Mission 963

Le président : La parole est à Monsieur le président du groupe, sur la mission 963.

M. Antony Geros : Ça va me permettre de répondre également à notre sénatrice.

Pour dire simplement que le rétablissement des 5 milliards est un rétablissement tout à fait classique eu égard à la délibération n° 95-205 et à la loi organique. Mais, par contre, là où je m'interroge c'est-à-dire qu'en fait, pour la situation actuelle rien n'a bougé sur les chiffres du Fip. Mais là où je m'inquiète beaucoup c'est par rapport à cette perte fiscale qu'on commence à enregistrer à compter de 2020 et sa situation en 2021. Parce que le Fip est toujours, au regard de l'article qui prévaut, de la manière dont le prélèvement est calculé au niveau de la loi organique, marche toujours avec un temps de retard à deux ans. Et donc, là où on va vraiment commencer à computer la crise au niveau du Fip, ça va être à partir de 2022, et c'est là où je m'inquiète. C'est pour ça que je disais que, c'est vrai que rien ne sera comme avant, mais qu'est-ce qu'on attend pour justement éviter que, quand on va arriver, par exemple, pour les communes en 2022, on se retrouve tout simplement confronter à un chiffre qui, bêtement à cause du fait qu'un article a été rédigé de la sorte, eh bien, voilà, ça va faire moins tant dans les caisses du Fip. C'est un peu ça que je voulais évoquer quand je suis intervenu, mais c'est vrai que c'est en *tahitien* et que, souvent, les subtilités de la langue française est perçue différemment quand on s'exprime en *tahitien*.

Donc, ce qui est très important, Monsieur le vice-président, c'est justement cette difficulté que nous aurons à appréhender, en fait, la situation de 2022 par rapport notamment aux communes. C'est vrai qu'il y a le Pays, il y a l'État, mais il y a les communes aussi. Et les communes, plus que le Pays et que l'État, sont aussi confrontées aux mêmes réalités que les deux autres collectivités, mais la seule différence c'est que l'État a la souveraineté, a tous les leviers en main, le Pays a les mains un peu déliées, pas liées, mais les communes ont les mains complètement liées. Nous, on attend un chiffre c'est tout. S'il est négatif, eh bien, c'est pour notre pomme, on se débrouille autrement et s'il est positif, eh bien, c'est tant mieux. On applaudit le gouvernement et l'État.

Merci.

Le président : Merci. La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur Geros a répondu à sa propre question puisque, effectivement, le montant du Fip là est celui tel que prévu par la délibération et la loi que Monsieur Geros a rappelé et c'est bien en N+2, si l'impact se vérifie sur les recettes du Pays, qu'il y aura un impact à son tour. Je crois qu'il faut attendre pour avoir les montants définitifs le vote du compte administratif 2020 qui, lui, nous donnera la situation réelle si on a -15, -12 ou -20.

Mais, vous avez raison, ça sera un sujet du côté des communes et ça sera un sujet en particulier pour nos parlementaires, mais également pour le Pays, de pouvoir porter cette échéance devant qui de droit pour voir comment est-ce que tout ça pourra être compensé ou amorti, et en particulier nos sénateurs auront un rôle particulier à jouer sur le sujet. Mais vous l'aviez dit aussi : tout ne peut pas être comme avant. C'est-à-dire que le Pays, les communes, l'État va devoir réajuster ses moyens pour pouvoir faire

face à la situation post-covid. Mais vous avez raison, c'est un sujet qu'il faudra anticiper avant 2022. Pour vous donner une idée, si nous restons sur une perte de 15 milliards, ce serait une perte de dotation d'à peu près 2 milliards. Donc, c'est important. Mais, encore une fois, toute chose égale par ailleurs et je crois qu'il faut attendre le compte administratif 2020.

Voilà.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président. La parole est à Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Le vice-président vient un peu d'apporter une réponse à mon collègue Tony Geros, justement... Mais en parallèle à ça, je tiens quand même à saluer la bonne gestion, ne serait-ce, pour rester sur le Fip, le travail qui a été fait par l'ensemble de nos *maires* qui siègent au sein du comité des finances locales parce que, si le Pays a pu avoir cette avance qu'on rembourse aujourd'hui, c'est qu'il faut reconnaître qu'il y a eu quand même une bonne gestion du Fip pour ceux qui siégeaient dans notre comité des finances locales.

Oui, Monsieur le représentant maire aujourd'hui, c'est un souci pour tout le monde. *C'est justement ce que je disais tantôt.* C'est vrai que l'on va commencer à ressentir les effets néfastes, pas là, tout de suite, mais dans les deux prochains exercices, d'où la vraie question... D'où la vraie question. Il faudra descendre, abattre toutes nos frontières, mettre à bas tous nos drapeaux politiques. Il va falloir qu'on soit solidaires et travailler ensemble, ne serait-ce, à juste titre, il va falloir demander aussi des efforts à nos élus communaux. Il va falloir revoir la voilure de tous les projets parce que, nous aussi, on veut être un peu le double pays dans nos communes, on veut développer nos communes, mais sans l'appui du Pays ça ce sera le vrai sujet. *Il va falloir aller à la rencontre des maires pour leur dire de mettre en stand-by des projets en raison de la situation de crise.* C'est là que j'appelle à la solidarité de tous parce que ça sera un réel sujet pour les exercices à venir. *Il faudra arrêter nos habitudes parce que l'on veut tous aller sur la lune même si on nous explique qu'on ne peut pas construire de fusée.* Il y a plus urgent que ça. Ça c'est une responsabilité de tout un chacun que nous aurons à prendre dans les deux années qui arrivent.

Mais je rajouterai que c'est là aussi qu'il faudra avoir les bonnes personnes pour aller défendre ne serait-ce la partie de la collectivité et il ne faut pas oublier la partie de l'État. N'en déplaise à certains qui critiquent haut et fort mais, quelque part, je dis qu'il y aura la responsabilité de l'État — de l'État, je dis bien — puisque si on parle des communes, collectivités de l'État mais il faudra *vraiment* qu'on soit solidaires. Et puis, de grâce, envoyez aussi les bonnes personnes aussi qui auront *véritablement* la poigne d'aller devant l'État et dire les choses telles qu'elles sont.

Merci.

Le président : Avec ces précisions, même vote pour la mission 963 ?... *Merci.*

Mission 964

Le président : Sur la mission 964, nous n'avons pas d'interventions. Même vote ?... *Merci.*

Mission 965

Le président : Pas d'interventions non plus sur la mission 965 ?... Même vote *Merci.*

Mission 966

Le président : Sur la mission 966, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. *Merci.*

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas non plus d'interventions. Même vote. Merci.

Mission 968

Le président : Sur la mission 968, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. Merci.

Mission 969

Le président : La parole est à Madame Minarii Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres,

Je souhaiterais m'adresser à Madame la ministre de l'éducation concernant l'article 6568 sur les 72 800 000 F CFP « *Autres participations* ». En quoi ça concerne exactement ?

Et puis deuxième question : est-ce que vous pourriez nous parler du dispositif que vous mettez en place pour la rentrée surtout avec la crise et tout ce qui se passe en ce moment ? Est-ce que vous pourriez nous déployer un peu vos projets pour la rentrée scolaire ?

Merci.

Le président : Merci. La parole est à Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : *Bonjour à tous.*

Pour répondre à votre question, Madame la représentante, au chapitre 6568, ce sont les autres participations à hauteur de 72 800 000 F CFP. Il s'agit essentiellement de la dotation Pléi et Wei, ce sont nos fameux dispositifs que l'on a mis en place dans les établissements scolaires et essentiellement dans les internats. Alors les Pléi, je rappelle que c'est le dispositif des vacances, les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux et le Wei qui est le week-end en internat. Ce sont des dispositifs qui sont mis en place en partenariat avec la DGEE, la DJS et les associations de jeunesse.

Ensuite, pour répondre à la question sur ce qui va se passer à la rentrée des classes, une conférence de presse avec la DGEE sera prévue une semaine avant la rentrée des classes pour rassurer les familles quant à l'organisation des rentrées des classes. Et comme d'habitude, une tournée dans les différentes communes seront aussi organisées pour accompagner nos personnels et toutes les équipes pédagogiques.

Voilà, Madame la représentante.

Le président : Merci, Madame la ministre pour ces précisions. La parole est à Madame la présidente du groupe Tahoeraa Huiraatira.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le président. Excusez-moi ! J'aimerais revenir sur la mission 967, je sais qu'il a été voté. Rapidement !

Concernant le dispositif CAES, je sais que ça a été prévu pour un temps T. Est-ce qu'il est prévu de le reconduire ? Et d'un. De deux : le dispositif CAE, est-ce que nous avons encore un budget pour pouvoir continuer à formuler des demandes au niveau des CAE ?

Merci.

Le président : La parole est à Madame la ministre.

M^{me} Nicole Bouteau : Pour répondre à Madame Teura Iriti — *Madame la maire, bonjour !* —, effectivement, le CAES a été mis en place, rappelez-vous, en mesure exceptionnelle pour une durée de trois mois et c'était notamment dans le cadre du confinement. Et rappelez-vous, ça a permis, avec le soutien non seulement de quasiment toutes les communes des îles de la Société, mais également d'administrations et d'associations, d'être sur des chantiers d'intérêts généraux, de solidarité, de confections de masques, de cantines solidaires... — Je vous cite ceux-là parce que c'était les plus marquants —, d'embellissements de certains quartiers. Donc, le dispositif n'est pas amené à être reconduit. Nous basculons, en fait, dans les dispositifs de droit commun et notamment le dispositif CAE et CAE Pro, en sachant que nous consacrons prioritairement ces dispositifs non seulement à l'accompagnement des personnes — je l'ai dit tout à l'heure en réponse à Madame Sanquer — notamment qui ont vu leur emploi fragilisé pour ceux qui sont licenciés, mais également la mise en place des nos guides sanitaires. On a eu l'occasion d'avoir votre adjoint dans le cadre d'une réunion de présentation du dispositif. Les formations des personnes qui ont été identifiées par les communes ont démarré tant à Tahiti que dans les îles. Voilà, le dispositif de droit commun reprend le relai.

Le président : Merci. C'est vrai, il s'agit de la mission 966 qu'on a déjà votée.

La parole est à Monsieur James Heaux.

M. James Heaux : *Merci, Monsieur le président. À tous, bonjour.* Je souhaite rebondir sur la question de Madame Minarii Galenon à *Madame la ministre* Lehartel.

Madame la ministre, concernant le dispositif prévu par vos services à la rentrée, en tant que membre de la commission de l'éducation au sein de notre hémicycle, nous souhaiterions connaître, je ne sais pas de quelle manière, les grandes lignes de ce dispositif, peut-être pas aujourd'hui, et non pas l'apprendre par la presse. C'est ma demande. Merci.

Le président : Merci.

M^{me} Christelle Lehartel : Pas de souci, Monsieur le représentant. On fera comme on a fait pour le protocole sanitaire. On vous demandera, à la commission législative, un rendez-vous de manière à ce qu'ensemble, on puisse établir les formalités pour la rentrée des classes.

Le président : Merci. Sur la mission 969, Même vote. Merci.

Mission 970

Le président : Sur la mission 970, nous n'avons pas d'interventions. Même vote. Merci. *Merci.*

Mission 971

Le président : La parole est à Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le vice-président, pour la petite leçon par rapport à la vision comptable.

Alors là, j'ai le cas concret dans cette mission 971 justement d'établissements qui ont vu un faible retour de leurs crédits ou pas du tout.

On a l'occasion ici à l'assemblée de recevoir ces établissements publics lors de l'examen de leurs comptes financiers et, justement, ça a été le cas du Fare Tama Hau en commission de la santé qui est venu nous présenter ses comptes financiers et surtout l'impact du retrait des 138 millions F CFP par lequel il avait, par solidarité, aussi participé à cet état d'urgence. Alors, j'ai bien compris mais, en fait, ces -138 millions F CFP vont réellement impacter sur les projets qu'ils ont prévus pour cette année et notamment la mise en place des brigades mobiles, d'ailleurs réclamés par les élus de l'assemblée,

puisque pour pouvoir intervenir dans les collèges et puis accompagner les jeunes en difficulté, des postes ont été créés pour créer cette brigade mobile et intervenir un peu partout. Malheureusement, les -138 millions F CFP font que, aujourd'hui, ces postes créés ont été gelés et, malheureusement, impacteront sur cette mission qu'il avait de pouvoir intervenir dans les collèges et les lycées. Je pense que la présidente de la commission de la santé a écrit au ministre concerné pour justement dire qu'il y avait un véritable besoin pour cet établissement puisqu'on le dit dans nos interventions, la crise sociale est là, la situation des familles va se dégrader, il y aura un impact sur les jeunes et je pense que cet établissement a une vraie mission pour le prochain semestre et, malheureusement, le fait qu'on lui rende à peine 25 millions F CFP, il ne pourra pas mettre en route ces fameuses brigades mobiles. Donc c'est pour ça que je parle de vision comptable.

Et si dans le même chapitre, je ne retrouve pas aussi l'établissement, l'IJSPF, je crois qu'on les a entendus pendant le confinement et notamment les présidents de fédérations sportives qui, aujourd'hui, sont en attente de financements pour pouvoir continuer leurs événements sportifs prévus. Il me semble que, sur les 252 millions F CFP qui ont été retenus à l'IJSPF, une grande partie concernait les subventions justement à ces grands événements prévus. Alors, c'est vrai que l'ambiance est plutôt morose, la situation économique pareille, la crise sociale pesante, un peu d'organisation d'évènement viendrait finalement terminer l'année dans un climat beaucoup plus serein, je dirai.

Donc, mon intervention, la vision comptable que je voyais c'était plutôt pour ça, pour soutenir certains établissements qui avaient prévu de mettre en place des actions, qui avaient prévu de faire un travail de proximité et qui, malheureusement, vont refaire une année comme l'année dernière et il n'y aura pas d'accompagnement possible.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre. La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Madame la ministre, je n'ai pas été enseignant contrairement à vous alors, loin de moi l'envie de vous faire une leçon. J'ai bien entendu la vôtre, par contre.

Vous attirez l'attention sur la chambre d'agriculture, je vous réponds sur la Chambre d'agriculture. Vous me parlez d'un autre établissement, ensuite. Bon, on fait de la politique. Je vous réponds, Madame la ministre, parce que vous gardez votre titre à vie. Je dis bien « Madame la ministre » aussi puisqu'elle a été ministre et elle sait comment ça se passe.

Il y a eu une interruption de plus de sept semaines et on va faire face à une crise de plusieurs mois. Vous savez donc qu'il y a, à la question du budget donné pour l'année, et le plan d'action est donc autant réduit déjà mécaniquement du fait du confinement et donc il y a des actions qui ont été reportées, décalées ou annulées parce qu'il y a eu un confinement et qu'il y a moins de jours disponibles dans l'année. Ça, ça n'a rien à voir avec les dotations budgétaires.

Ensuite, j'ai envie de vous dire ces établissements ont des ministres. Et je me souviens, d'ailleurs, quand nous étions ensemble au conseil des ministres, vous étiez la première à dire qu'il fallait s'adresser d'abord au ministre du secteur. Donc, là, vous venez effectivement depuis l'assemblée faire un travail de ministre.

Ensuite, je tiens à vous rappeler que chaque ministère a eu à discuter avec ses chefs d'établissement en fonction du nombre de jours qu'il nous reste et en fonction des conditions sanitaires. Vous dites qu'il faut remettre plus à l'IJSPF parce que, finalement, ces temps de crise agrémenter un petit peu plus la fin de l'année c'est bien. Enfin, il y a des conditions sanitaires ! On parlait du port du masque tout à l'heure, on parlait de la crise de la pandémie mondiale, eh bien il y a des événements qui ne pourront pas se tenir de fait de ces conditions sanitaires ; et donc le budget est ajusté aussi en fonction de ça. On ne va pas remettre simplement du budget parce qu'il faut remettre du budget. C'est pour cela que je

vous ai répondu « soiftement » tout à l'heure. J'essaye de rester toujours *soft* pour ne pas vous blesser, Madame Sanquer, mais c'est vous qui essayez de nous donner des leçons là.

Nous sommes au gouvernement effectivement, nous rencontrons nos chefs d'établissement, nos responsables, alors personne n'a envie de perdre de crédits. Mais vous savez, vous avez été ministre ! Quand le ministre des finances — et celui qui est à côté de vous sait très bien le faire — réduit les crédits des uns ou des autres, c'est la fin du monde et quel méchant ministre des finances ! Mais enfin, on fait face à une crise exceptionnelle que personne n'a souhaité, que personne n'a anticipé. Vous savez bien que, sur le plan sportif, beaucoup d'évènements ne pourront pas se faire, pas à cause du collectif, parce qu'on est en crise sanitaire. Donc c'est simple, mais nous nous gérons le budget du Pays et il faut qu'on fasse tous des efforts. Encore une fois, il va rester — vous citez — l'IJSPF, après le collectif, 140 jours de fonds de roulement. Ça n'empêche pas de mener des actions. Par contre, en relation avec les ministres, les chefs d'établissement disent : je vais décaler ça à l'année prochaine quand ça ira mieux parce que courir avec un masque ce n'est peut-être pas idéal. Il y a d'autres sujets que le collectif budgétaire qui ont influé effectivement sur un certain nombre de décisions. Ce n'est pas une leçon que je veux donner. J'essaye de vous redonner un éclairage qu'on a donné tout à l'heure. Et donc ce travail a été fait, Fare Tama Hau aussi, les brigades mobiles, eh bien, sont reportées à l'année suivante. Il y a d'autres priorités qui ont été données parce qu'on est en crise sanitaire. Je ne peux pas le dire autrement. On restitue 25 millions F CFP au Fare Tama Hau, vous le citez, dotation au budget 2020 : 346 millions F CFP. Nous avons prélevé effectivement au collectif n° 1, on restitue 25 et ça lui laisse 232,740 millions F CFP pour le reste de l'année alors qu'il aura un trou d'activité de sept semaines voire un peu plus en fonction du niveau de reprise des activités. Ça veut quand même dire que, finalement, au nombre de jours effectifs de travail compte tenu de l'arrêt économique qu'on a connu, le budget reste quasiment constant. Par contre, que des opérations soient décalées, qu'un prélèvement sur fonds de roulement avec autorisation du payeur soit fait, c'est de bonne gestion.

Vous n'êtes pas d'accord avec cette gestion, c'est votre droit. Ne venez pas dire que... Et je vais me permettre de corriger quelque chose que vous avez dit, c'est que le directeur d'établissement a souhaité participer à la crise en donnant effectivement une dotation. Non, c'est l'assemblée qui vote les dotations. Le directeur d'établissement fait avec le budget que vous votez. Le gouvernement propose effectivement des ajustements, discute des plans d'actions et voit ce qui est possible de faire ou pas. C'est le travail qui a été fait par tous nos ministres. Que le chef d'établissement s'exprime auprès de la commission, on a tous droit bien entendu et vous avez tous droit d'avoir un autre avis. Mais simplement, ne venez pas dire que des plans d'actions ont été décalés à cause de ce collectif. Ce n'est pas vrai. Il y a un effet collectif, certes. On ne peut pas l'ignorer parce qu'on doit se serrer la ceinture. Vous évoquiez le social tout à l'heure, il faut payer les CAE, il faut payer les CAES, il faut payer les masques, il faut payer les jeunes, il faut payer tout ce qui a été financé. Mais, d'un autre côté, on ne peut pas ignorer qu'il y a eu un arrêt d'activités ; et donc cet arrêt d'activités dégage aussi une disponibilité budgétaire qui ne sera pas utilisée. Donc c'est aussi ce qui a été interprété.

Donc je ne voulais pas revenir à vous, Monsieur le président, sur le détail de chaque établissement. Je pense qu'on a répondu une première fois tout à l'heure, puis une deuxième fois maintenant. Voilà, je crois que les choses sont claires. Et les ministres ont fait le travail avec sérieux, si c'est ce qui interroge notre députée, représentante. Je puis vous assurer que notre ministre de la jeunesse et des sports et tous les ministres concernés ont fait le travail avec sérieux et concertation avec les chefs d'établissement.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président. Une dernière intervention pour Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, c'est juste que je ne joue pas à être ministre, comme vous l'avez indiqué. Je ne joue pas à être ministre, je suis élue. Élu(e) qui appartient à des commissions législatives et nous recevons aujourd'hui des chefs d'établissement qui appellent les élus à soutenir leurs projets. Aujourd'hui, il y a eu un arbitrage. Comme vous le savez, en arbitrage budgétaire évidemment c'est chaque ministre qui défend ses services mais, malheureusement, vous ne pouvez pas empêcher un élu

de cette assemblée de dire... Eh bien, vous l'avez un peu dit, Monsieur le vice-président ! Je ne vous donne pas de leçon ! Loin de moi cette idée.

M. Teva Rohfritsch : Reprenez le PV, Madame la députée !

M^{me} Nicole Sanquer : J'essaie de plaider pour des services qui peuvent, due à la crise sociale qui s'annonce, peut-être contribuer à accompagner des jeunes. Voilà, puisque l'idée est là, l'idée a été posée. Donc, à situation exceptionnelle, on peut peut-être aussi revoir, mais ce n'était qu'une suggestion.

Et, en plus, ce qui est drôle dans ce que vous dites, parce que vous dites que vous faites les arbitrages mais c'est l'assemblée qui adopte. Alors, excusez-nous de nous exprimer et de dire notre sentiment sur certains arbitrages. Et en tant qu'élue, je continuerai à le faire, Monsieur le vice-président. Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à Madame la sénatrice, avant le ministre.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Je ne peux pas rester sans réagir à ce que je viens d'entendre. Outre le contexte budgétaire puisque, je le répète encore, nous avons dit beaucoup de choses depuis ce matin. Il va falloir réinventer... On ne peut plus vivre comme avant. Rien ne sera plus comme avant.

Je viens de sursauter par rapport à ce qui vient d'être dit par ma collègue députée. Bien-sûr, notre rôle d'élue consiste à venir plaider ici la cause de certains mais, dans un contexte économique très tendu, il y a plaider ou aller chercher à plaider. Parlons peu mais bien ! Parce que quand j'entends que le fait qu'il y ait moins de dotations pour le Fare Tama Hau, moins de postes va accélérer la décadence ne serait-ce au niveau social dans les foyers... Enfin, chère collègue, pardonne-moi du peu, même en parlant de l'IJSPF... Vous savez, dans nos îles, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus eu de subventions... Nous avons mobilisé nos quartiers mais avec le peu de moyens que l'on a. Mais ils sont heureux, nos enfants, dans nos îles. On n'est pas venus quémander ou taper à la porte du ministre pour dire : S'il y a moins de dotations, on ne pourra plus faire de rencontres sportives ! *Chers collègues, nous venons juste de dire qu'il faut changer notre mentalité.*

Le cas social de nos foyers, j'ai toujours dit ici : N'allons pas bâtir notre bonheur sur la détresse de nos foyers ! J'ai horreur de cela. Aller politiser sur la misère de nos foyers, non ! Parce que ce ne sont pas les postes créés ou diminués dans nos services qui vont améliorer ou qui vont aller dans l'autre sens le cas social de nos familles. Vous savez, ils viennent voir qui ? Nos élus communaux, *chers amis*. Le cas social de nos familles, ils ne vont pas voir les chefs de service ; ils viennent voir les élus. De grâce, à l'heure où la solidarité est demandée à tous, on ne va pas venir titiller aujourd'hui. Tout le monde a mis la main à la poche. Pardonnez-moi du peu... Parce que l'on connaît aussi le fonctionnement de nos établissements publics. Quand on est très copain avec unetelle ou untel, on va aller plaider... *alors que l'on vient juste de dire qu'il faut se débrouiller*. Non, on veut toujours entendre certains, mais on veut quand même tenter le coup avec les autres. Non, je dis : on arrête tout ça aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Le vice-président souhaite-t-il intervenir ou nous arrêtons là la discussion sur la mission 971 ?... Je mets aux voix la mission 971. Même vote. Merci.

Mission 973

Le président : Sur la mission 973, la discussion est ouverte. La parole est à Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Madame Lana Tetuanui, excusez-moi mais je ne fais pas de politique sur la détresse des personnes. Par contre, je voudrais juste rappeler que la commission de la santé et tous les

élus du TAPURA HUIRAATIRA ont fait une lettre de soutien au Fare Tama Hau et a été adressée...
Donc, je m'exprime aujourd'hui parce que le sentiment que j'ai est partagé par tous les élus membres
TAPURA HUIRAATIRA de la commission de la santé qui, aujourd'hui, ne s'expriment pas.
Monsieur le ministre a bien reçu un courrier signé. Merci.

Et Madame la sénatrice, excusez-moi mais vous n'avez pas compris le problème que je soulève. Vous
ne l'avez pas compris. Dans les propos que vous venez de tenir, vous êtes hors-sujet.

Le président : Je mets aux voix la mission 973. Même vote.

Mission 974

Le président : N'ayant pas de demandes d'intervention de votre part, je mets aux voix la mission 974.
Même vote.

Mission 975

Le président : Sur la mission 975, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 976

Le président : Sur la mission 976, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 990

Le président : Sur la mission 990, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 991

Le président : Sur la mission 991, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Total général

Le président : Sur le Total général, même vote.

L'article 3 dans sa totalité est adopté.

Article 4

Mission 021

Le président : Sur la mission 021, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 024

Le président : Sur la mission 024, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 901

Le président : Sur la mission 901, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 905

Le président : Sur la mission 905, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 908

Le président : Sur la mission 908, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 909

Le président : Sur la mission 909, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 916

Le président : Sur la mission 916, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Total général

Le président : Sur le total général, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

L'ensemble de l'article 4 est adopté.

Article 5

Mission 901

Le président : Sur la mission 901, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 903

Le président : Sur la mission 903, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 904

Le président : Sur la mission 904, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 905

Le président : Sur la mission 905, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 906

Le président : Sur la mission 906, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 908

Le président : Sur la mission 908, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 909

Le président : Sur la mission 909, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 910

Le président : Sur la mission 910, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 911

Le président : Sur la mission 911, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 913

Le président : Sur la mission 913, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914, nous avons un amendement.

Je demande au gouvernement de présenter son amendement.

M. Teva Rohfritsch : Amendement n° 1 modifiant l'article 5 du projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-99/APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

L'opération 287.2020 « *Aménagement des ouvrages maritimes de Avatoru - Rangiroa - Travaux (3IF 2020)* » bénéficie d'un complément de 70 millions F CFP en autorisation de programme conformément à l'estimation du bureau d'études. Toutefois, il s'avère que les résultats de l'appel d'offre sont inférieurs à celle-ci, ce qui rend cette inscription complémentaire caduque.

À l'inverse, il est proposé de compléter de 70 millions F CFP en autorisation de programme l'opération 271.2019 « *Réaménagement du débarcadère de Hereheretue - Travaux (3IF 2019)* » afin de dérocter de 600 ml le platier et permettre l'accès aux baleinières à quai.

Ainsi, à l'article 5 du projet de délibération, la mission 914 est modifiée comme suit :

914		RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		
	281.2017	Travaux d'encrochement prioritaires sur les rivières IDV - 2017 (Intempéries IDV - 21 et 22 janvier 2017) (FSOM)	92 046 035	
	365.2017	Travaux d'encrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - Tr 3 (3IF 2017)	14 893 677	
	450.2017	Reconstruction de l'aérogare de Maupiti	50 000 000	
	323.2018	Aérodrome de Tikehau - Création d'un balisage lumineux - Etudes	15 000 000	
	330.2018	Aérodrome de Ahe - Mise aux normes CHEA code 3C et création d'un balisage lumineux - Etudes (3IF 2018)	10 000 000	
	331.2018	Construction d'une marina à Arutua - Travaux (3IF 2018)	20 000 000	
	347.2018	Réfection des débarcadères Nord et Sud - Rimatara (3IF 2018)	65 000 000	
	355.2018	Travaux d'encrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - Tranche 4 (3IF 2018)	24 423 814	
	270.2019	Réhabilitation du débarcadère de Anaa - Travaux (3IF 2019)	45 000 000	
	271.2019	Réaménagement du débarcadère de Hereheretue - Travaux (3IF 2019)	70 000 000	
	277.2019	Aérodrome de Anaa - Création d'un balisage lumineux - Etudes	10 000 000	

296.2019	Renforcement des berges de rivière et du littoral sur Tahiti (3IF 2019)	41 279 487	
408.2019	Mise aux normes des moyens de distribution électrique de Makemo	60 000 000	
442.2019	Étude préliminaire relative à l'accueil de moyens courriers Nuku Hiva	60 000 000	
258.2020	Reconstruction du pont de la rivière Hamuta sur l'avenue Général De Gaulle - Pirae - Tranche 2 (3IF 2020)		70 000 000
276.2020	Construction du débarcadère de Anau - Bora Bora - Travaux (3IF 2020)		320 000 000
279.2020	Aérodrome de Tureia - Mise aux normes CHEA et réfection de la piste		270 000 000
280.2020	Protection du littoral le long de la RT6 en sortie de Ppt vers l'échangeur de Faa'a - Travaux Tr1 (3IF 2020)	100 000 000	
281.2020	Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora - Travaux - Tranche 1 (3IF 2020)		200 000 000
282.2020	Construction de la marina de Vaitape - Bora Bora - Travaux (3IF 2020)		150 000 000
284.2020	Réhabilitation du quai de Tapuamu - Tahaa - Travaux - Tr2 (3IF 2020)		20 000 000
288.2020	Reconstruction du débarcadère de Vahitahi - Nukutavake - Travaux (3IF 2020)		40 000 000
293.2020	Aérodrome de Takume - Mise aux normes CHEA code 2C (3IF 2020)		150 000 000
xxx.2020	Acquisition matériels topographiques - Subdivision DEQ ISLV - 2020	2 500 000	
xxx.2020	Acquisition parcelle rivière Afeu - Papeari	52 000 000	
xxx.2020	Acquisitions foncières pour la protection du littoral à Faaripo - Tahiti	20 000 000	
xxx.2020	Aménagement de la rue BOVIS à Papeete	40 000 000	
xxx.2020	Aménagement de la traversée de Paea - Travaux complémentaires	100 000 000	
xxx.2020	Confortement des berges de la rivière Papai à Avera - Raiatea	30 000 000	
xxx.2020	Création d'un nouvel aérodrome sur l'atoll de Apataki - Etudes	50 000 000	
xxx.2020	Déviation de route à Taiohae pour la création d'une hélistation (3IF 2020)	52 000 000	
xxx.2020	Etudes d'aménagement des infrastructures routières en vue des jeux olympiques 2024 - Teahupoo	30 000 000	
xxx.2020	Frais de transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays des aérodromes de Bora Bora, Rangiroa et Raiatea	45 000 000	
xxx.2020	Protection des berges de la rivière Tevihonu - Etudes	15 000 000	
xxx.2020	Régularisations foncières tous archipels - 2020	50 000 000	
xxx.2020	Subvention OPT - Natitua Sud (FEI 2020)	1 100 000 000	
xxx.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Bora Bora (E/O)	4 500 000 000	
xxx.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Raiatea (E/O)	2 132 000 000	
xxx.2020	Transfert de propriété à titre gratuit au profit du Pays - Aérodrome de Rangiroa (E/O)	1 400 000 000	
	TOTAL MISSION 914	10 296 143 013	1 220 000 000

Le président : La discussion est ouverte sur l'amendement. Nous n'avons pas d'interventions. Je mets aux voix l'amendement. Même vote. Merci, l'amendement est adopté.

La discussion est ouverte sur la mission 914 amendée. La parole est à Monsieur Antony Geros.

M. Antony Geros : *Merci bien.* J'ai une question à poser concernant la création d'un nouvel aérodrome sur l'atoll de Apataki. Il y a 50 millions d'études qui ont été rajoutés. Compte tenu des difficultés de desserte de cet atoll, est-ce que ce projet est toujours de mise ?

M. René Temeharo : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, *chers maires*, les parlementaires, *bon après-midi.*

Oui, je confirme que le projet est à l'étude actuellement. Nous confirmons la réalisation de cet aérodrome qui est plus que nécessaire à l'activité de l'île, tout simplement.

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Je reviens à notre philosophie de rétablissement de nos fondamentaux économiques. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que l'on soit assujettis à une situation qui pourrait être différente si nous étions de l'autre côté du comptoir ou du guichet. Je m'explique. Aujourd'hui, le monde aéronautique est bouleversé par la crise et, au niveau du monde aéronautique, on va adapter des aéronefs qui, justement, répondent à ce genre de problème. Et aujourd'hui, on a l'impression que, parce que notre outil opérateur ne veut pas s'adapter, donc nous, on va s'adapter par derrière. Pas plus tard qu'il y a un mois, pendant la covid, l'État nous a amené un aéronef qui pouvait se poser sur une bande de 150 mètres et décollé sur la même bande. C'est pour dire que la technologie nous permet d'avoir des aéronefs qui pourraient par ailleurs nous permettre d'utiliser les aérodromes que nous avons sans avoir à engager des fonds pour faire leur extension, d'autant que nous sommes actuellement dans une situation d'instabilité climatique et l'on nous parle de montée des eaux. Et pourtant, les premiers atolls qui vont être touchés, ce sont les atolls des Tuamotu. C'est là que je n'arrive pas à bien comprendre. J'ai l'impression que l'on fait comme avant alors que nous avons des signaux forts qui nous disent qu'il ne faut plus faire comme avant.

Le président : La parole est à Monsieur le ministre des transports.

M. Jean-Christophe Bouissou : Non, on ne fera plus comme avant. J'ai l'impression que c'est une litanie depuis ce matin : est-ce toujours comme avant ou ce n'est plus comme avant ? Enfin, on a eu cette discussion ici, lors du Sage. On a parlé de l'aérien. Qu'est-ce qu'il va se passer à l'avenir ? On a eu l'occasion de vous le dire : il va y avoir une adaptation des appareils de l'opérateur historique pour mettre en œuvre ce que l'on appelle des ATR Stol (*Short take-off and landing*). Donc, sur des aéroports et sur des pistes plus courtes, on pourra faire atterrir ces avions en pleine capacité. On a eu l'occasion de vous le dire. Cela se fera à partir de 2022. Sauf que, pour l'instant, il nous faut continuer à entretenir nos aéroports.

Le président : Merci. La parole est à Monsieur Antony Geros.

M. Antony Geros : Je pense que l'on n'est pas sur le même dossier. Ce dossier date de cinq ans maintenant. Actuellement, la piste est orientée de la manière dont elle a été construite mais elle est trop courte et on ne peut plus l'étendre de part et d'autre. Donc, on a eu cette discussion ici et l'on a proposé de faire une nouvelle piste beaucoup plus longue, à Niutahi mais en face. Et là, on va aller chercher, pour minimum, 3 milliards de crédits. Donc, actuellement, on a besoin de fonds, on a besoin de regarder comment on dépense. Et on n'est que sur des études. Donc, je pose la question de savoir si cela vaut vraiment le coup de faire une étude pour un projet qui ne sera pas réalisé. Excusez-moi ! Je sais qu'il y a des velléités ou des consonances politiques dans ce que je dis mais il faut être sérieux, là. On ne va pas essayer de faire quelque chose pour dire à ces populations : Ne vous inquiétez pas, on va être comme ça. Et c'est pour cela que je pose la question, Monsieur le ministre, de savoir si cela tient la route ou si c'est juste parce qu'on est engagé dans les marchés, qu'il faut qu'on termine et donc on met une couche supplémentaire et on termine l'étude.

Le président : Merci. La parole est à Monsieur le ministre.

M. René Temeharo : Je ne savais pas que Monsieur Geros avait une boule de cristal. Il faudrait nous la partager. Je disais tantôt que nous mettons les moyens pour l'estimation de ce projet, qui tient la route, je le dis une fois de plus, car en faisant ainsi, parce qu'on s'est rendu sur place on a vu l'état de l'existant et on a vu les dégâts par rapport au niveau de la mer, tout simplement. Et cela répond bien à une activité dont nous avons la confiance parce que nous estimons que, dans un temps futur, bien évidemment, les touristes vont revenir, l'activité va reprendre. On a foi en ce pays. C'est pour cela que nous maintenons ce projet. Merci.

Le président : Sur la mission 914 amendé, même vote. Merci.

Mission 915

Le président : Sur la mission 915, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 916

Le président : La parole est à Madame Nicole Sanquer, sur la mission 916.

M^{me} Nicole Sanquer : Je voudrais interroger le ministre du logement sur la « *Subvention OPH – Ahonu – Mahina – Travaux* ». J'ai bien vu cette opération inscrite dans le plan de relance. Merci, tout d'abord, de re-sortir ce dossier qui date de 2013. Il y a un grand besoin évidemment, au niveau de Mahina, de logements sociaux. Par contre, il est indiqué dans le plan de relance que l'appel d'offres sera lancé en octobre, l'attribution des lots en novembre et le début des travaux en décembre. Donc, au niveau des délais, en trois mois, on peut lancer les travaux. On peut déjà annoncer qu'en décembre, les travaux pour cette opération vont démarrer ?

Le président : La parole est à Monsieur le ministre Jean-Christophe Bouissou.

M. Jean-Christophe Bouissou : Ecoutez, ce sont les données qui nous sont transférées par l'OPH. On est bien sur ce calendrier. Nous avons la maîtrise du terrain, comme vous le savez. Nous avons discuté avec le propriétaire sur la propriété de l'autre partie du terrain figurant sur la rive droite par rapport à la rivière. On n'a pas besoin de ce bout de terrain. On construira sur le terrain que l'on maîtrise déjà aujourd'hui. Donc, oui, on tiendra la cadence. De toute façon, nous sommes en train d'accélérer. Vous avez remarqué, pratiquement chaque semaine, nous avons des poses de première pierre ; c'est que les opérations sont arrivées à maturité.

Le président : Je mets aux voix la mission 916. Même vote. Merci.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Total général

Le président : Sur le total général, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

L'ensemble de l'article 5 est adopté.

Article 6

Mission 901

Le président : Sur la mission 901, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 903

Le président : Sur la mission 903, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 904

Le président : Sur la mission 904, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 905

Le président : Sur la mission 905, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 906

Le président : Sur la mission 906, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 907

Le président : Sur la mission 907, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 908

Le président : Sur la mission 908, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 909

Le président : Sur la mission 909, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 910

Le président : Sur la mission 910, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 911

Le président : Sur la mission 911, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 913

Le président : Sur la mission 913, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 915

Le président : Sur la mission 915, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 916

Le président : Sur la mission 916, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Total général

Le président : Sur total général, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

L'article 6 est adopté.

Article 7

Le président : Sur l'article 7, nous avons un amendement.

M. Teva Rohfritsch : Amendement n° 2 qui remplace l'annexe 1 de l'article 7 du projet de délibération portant modification no 3 de la délibération no 2019-99/APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

Un agent de catégorie CC5 émargeant à la subdivision territoriale de Tahiti de la Direction de l'équipement est parti à la retraite le 31 mai 2020. Dans un souci d'efficacité et afin de permettre de pallier le manque d'effectif au sein de la cellule mécanique, il est proposé de transformer le poste n° 1722 en aide technique de catégorie D.

Par ailleurs, un agent en poste d'aide technique de catégorie D à la circonscription des Tuamotu-Gambier part à la retraite le 31 août 2020. Il est proposé de transformer le poste n° 379 en adjoint administratif de catégorie C qui occupera les fonctions d'employé de bureau, d'agent de saisie et de vagemestre.

De plus, les transformations des postes n°s 3232 et 3245 de catégorie CC5 en postes d'agent médico-technique de catégorie C sont modifiées en postes d'aide médico-technique de catégorie D. Ainsi, la transformation du poste n° 3232 permettra une gestion plus efficace des missions d'agent d'entretien de locaux et d'espaces publics, dans le respect des normes d'hygiène préconisées en période de lutte contre le virus Covid-19.

Et la transformation du poste n° 3245 est destinée au recrutement d'un auxiliaire de santé publique affecté à la subdivision des îles Marquises pour le compte du centre médical d'Atuona, comme suite au départ à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2019 de l'agent de catégorie CC5. Le maintien du poste au sein de la structure permet, d'une part, le renforcement du personnel infirmier dans l'accueil et l'orientation des usagers, les activités de soin et de prévention et, d'autre part, d'assurer le remplacement des agents absents en fonction dans les postes de secours des îles de Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva.

Enfin, au titre de la lutte contre le virus Covid-19, il est proposé de créer un poste de médecin épidémiologiste en charge de la stratégie de surveillance des personnes infectées ainsi que de leur entourage proche.

L'annexe 1 au projet de délibération est modifiée en conséquence.

Merci.

Le président : Sur l'amendement, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'article 7 amendé, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Article 8

Le président : Sur l'article 8, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Article 9

Le président : Sur l'article 9, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen du projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020

Article 1^{er}

Mission 990

Le président : Sur la mission 990, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article, même vote. Merci

Article 2

Mission 990

Le président : Sur la mission 990, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 2, même vote. Merci.

Article 3

Mission 002

Le président : Sur la mission 002, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 3, même vote.

Article 4

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 4, même vote.

Article 5

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 5, même vote.

Article 6

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 6, même vote.

Article 7

Mission 904

Le président : Sur la mission 904, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 7, même vote.

Article 8

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 990

Le président : Sur la mission 990, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 8, même vote.

Article 9

Mission 967

Le président : Sur la mission 967, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 971

Le président : Sur la mission 971, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Mission 990

Le président : Sur la mission 990, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 9, même vote.

Article 10

Le président : Sur l'article 10, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Article 11

Mission 002

Le président : Sur la mission 002, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 11, même vote.

Article 12

Mission 991

Le président : Sur la mission 991, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 12, même vote.

Article 13

Le président : Sur l'article 13, nous n'avons pas d'interventions. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2019-100/APF du 10 décembre 2019 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2020, même vote. Merci.

RAPPORT N° 59-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2001-200 APF DU 4 DÉCEMBRE 2001 MODIFIÉE PORTANT CODE DE PROCÉDURE CIVILE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{me} et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Luc Faatau

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du dernier rapport relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française.

Le gouvernement n'ayant pas d'interventions, je passe la parole à la rapporteure du dossier.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3938/PR du 2 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française.

Adopté en 1966 et réformé en 2001, le code de procédure civile de la Polynésie française est, à l'instar de son pendant métropolitain, un code très technique, qui fait l'objet de modifications fréquentes visant à prendre en compte les avancées du droit civil et à simplifier les procédures dans un but d'amélioration du service rendu aux justiciables.

Le présent projet de délibération propose plusieurs modifications dont les objectifs sont distincts et l'importance inégale.

Pour rappel, en 2016, l'assemblée de la Polynésie française s'est prononcée favorablement sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la France à la convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale dite convention « Lugano II » pour son application dans ses collectivités d'outre-mer ayant le statut de Pays et territoires d'outre-mer dont nous faisons partie. Les dispositions de cette convention sont applicables aux PTOM depuis le 1^{er} janvier 2020.

Afin d'assurer la conformité de son droit, la Polynésie française doit aujourd'hui introduire les mesures de transposition et d'adaptation nécessaires dans son code de procédure civile. Ce dernier ne réglementant pas la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice étrangères ou des actes authentiques notariés étrangers, le projet de délibération propose d'insérer dans le Titre VIII relatif à l'exécution des jugements du livre Ier afférent à la procédure devant les tribunaux un chapitre I-BIS intitulé « La reconnaissance transfrontalière », composé des articles 305-1 à 305-7.

L'article 305-1 détermine les règles de procédure relatives aux demandes de reconnaissance ou de constatation de la force exécutoire d'une décision prise par le tribunal de première instance de Papeete ou la cour d'appel de Papeete à l'étranger est l'autorité compétente pour en connaître.

L'article 305-2 détermine les règles de procédure relatives aux demandes de reconnaissance ou de constatation de la force exécutoire d'une décision étrangère en Polynésie française et l'autorité compétente pour en connaître.

L'article 305-3 prévoit la procédure de reconnaissance et de constatation de la force exécutoire des actes authentiques notariés faits à l'étranger.

Les articles 305-4 à 305-7 fixent quant à eux notamment les formalités liées à la requête, le mode de transmission de la décision de l'autorité compétente et la procédure de contestation de la non reconnaissance.

Par ailleurs, suite à une proposition formulée par la commission d'adaptation du code de procédure civile en 2018, il est prévu de modifier l'article 765 relatif à la saisie-exécution afin de rallonger de 1 à 8 jours le délai entre la signification du commandement de payer et la saisie. Le but de cette modification est de laisser le temps au débiteur de trouver des moyens pour payer sa dette.

Enfin, plusieurs erreurs matérielles sont corrigées.

Examiné en commission le 17 juillet 2020, le projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

Le président : Merci, Madame la rapporteure. La conférence des présidents a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée et de fixer le temps de parole à 60 minutes dont 34 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 pour chaque non-inscrit.

La parole est à l'intervenant du TAPURA HUIRAATIRA, Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : Je pense que notre rapporteure a dit l'essentiel sur ce dossier et que j'irai assez rapidement puisqu'il n'a fait l'objet de discussion en commission la semaine dernière et a été approuvé à l'unanimité de ses membres. Il faut dire qu'il s'agit ici d'un dossier très technique comme à chaque fois que nous venons toucher à notre code de procédure civile.

En effet, le texte qui nous est proposé aujourd'hui vise à apporter quelques modifications à ce code afin de prendre en compte les avancées en matière de droit civil et à simplifier les procédures pour améliorer le service rendu aux contribuables, comme s'y emploie le gouvernement depuis le début de sa mandature.

Outre quelques corrections d'erreurs matérielles, ce projet de délibération vient introduire de nouvelles mesures afin de s'adapter à la convention Lugano II qui est applicable en Polynésie française depuis le 1^{er} janvier dernier. C'est ainsi que, depuis cette date, les règles de circulation transfrontière des décisions de justice en matière civile et commerciale des actes authentiques notariés étrangers sont devenues applicables chez nous et il nous faut adapter notre code de procédure civile en conséquence.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver sans plus tarder ce projet de délibération qui propose également de modifier le code afin de permettre de rallonger à huit jours le délai entre la

signification du commandement de payer et la saisie, afin de laisser un peu plus de temps au débiteur de trouver des solutions pour payer sa dette.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Nous passons la parole au représentant du groupe Tahoeraa Huiraatira.

M. Étienne Tehaamoana : Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, cher public, chers internautes, *bonjour.*

Le projet de délibération qui nous est soumis constitue une adaptation de notre code de procédure civile dans plusieurs domaines : l'application en Polynésie de la convention de Lugano II du 30 octobre 2007 sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ; la prise en compte des propositions de la commission d'adaptation du code de procédure civile en matière de saisie-exécution ; la correction d'erreurs matérielles.

La reconnaissance des décisions et des actes authentiques étrangers en Polynésie française, par la loi n° 2019-983 du 26 septembre 2019, la France a adhéré, pour le compte des PTOM, dont la Polynésie française, à la convention de Lugano II, qui concerne la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères en matière civile et commerciale. Il y a lieu de préciser que sont exclus de son application, l'état et la capacité des personnes physiques, les régimes matrimoniaux, les testaments et successions, les faillites, la sécurité sociale et l'arbitrage. Par cette adhésion, sont rendues applicables en Polynésie les règles de la circulation transfrontalière de justice en matière civile et commerciale émanant des juridictions des pays de l'Union européenne et de l'Islande, la Suisse et la Norvège, ou dont l'exécution est recherchée sur leur sol.

Ces règles sont devenues applicables en Polynésie depuis le 1^{er} janvier 2020, ce qui rend nécessaire la modification de notre code de procédure civile. Ces adaptations sont réalisées par l'ajout d'un chapitre 1 bis après l'article 305 du livre 1^{er} du titre VII. Sept articles déterminent les règles de procédure concernant la reconnaissance de la force exécutoire d'une décision étrangère en Polynésie et, réciproquement, (autorité compétente pour recevoir la demande, la procédure, notamment de contestation...).

L'article 305-3 prévoit la procédure de reconnaissance et la constatation de la force exécutoire des actes authentiques notariés faits à l'étranger (compétence du président de la chambre des notaires de la Polynésie française ou son délégué et procédure).

L'article 765 du code de procédure civile étend à huit jours le délai accordé au débiteur entre la signification du commandement de payer et la saisie, afin de laisser au débiteur le temps de trouver les moyens de payer sa dette.

Plusieurs erreurs matérielles sont enfin rectifiées, aux articles 299, 609 et 610, en particulier la suppression de la saisine obligatoire d'une commission de conciliation en matière foncière qui a été supprimée par une loi du 16 janvier 2015.

Ce projet de délibération n'étant qu'une adaptation à notre code de procédure civile des dispositions applicables ou encore des rectifications d'erreurs matérielles qui doivent être réparées, nous sommes donc favorables à ce projet de délibération.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. La parole est à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Cécile Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres, mes chers collègues, *bonjour*.

Par lettre du 2 juillet 2020 ci-dessus référencée, le Président de la Polynésie française va faire parvenir aux fins d'examen et d'adoption par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française.

Dans l'exposé des motifs joint à la lettre ci-dessus référencée, il est affirmé que le code de procédure civile fait souvent l'objet de modifications, soit en raison de l'évolution du droit civil ou alors dans un but de simplification des procédures. Il est indiqué, toujours dans l'exposé des motifs, que ce projet de délibération vient adapter le code de procédure civile sur la saisie-exécution, prendre en compte l'application dans notre pays de la convention de Lugano II du 30 octobre 2007 ayant trait à la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, et, enfin, corriger quelques erreurs matérielles, inévitables.

S'agissant en premier lieu de la saisie-exécution, la modification de l'article 765 du code de procédure civile de la Polynésie française porte sur l'allongement du délai entre la signification du commandement de payer et la saisie qui est opérée, lequel délai, initialement de un jour, passerait dorénavant à huit jours. La raison invoquée de cette modification serait de permettre au débiteur de pouvoir trouver des solutions pour s'acquitter de sa dette ; et on nous rappelle que cette modification avait déjà été proposée par la commission d'adaptation du code de procédure civile en 2018. En fait, je me permets de relever que notre code de procédure civile s'adapte, avec retard, aux réformes du code de procédure civile applicable en France.

En deuxième lieu, sur l'application de la convention de Lugano II du 30 octobre 2007, l'exposé des motifs nous informe que la France a adhéré, par une loi de septembre 2019 et pour le compte des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), à cette convention de Lugano II, permettant ainsi de rendre applicable dans notre pays les règles de circulation transfrontière des décisions de justice relevant des matières civile et commerciale prises par leurs juridictions ou dont l'exécution est sollicitée sur leur sol. Cette convention Lugano II concerne l'Union européenne, d'une part, et l'Islande, la Norvège et la Suisse, d'autre part, les PTOM en étant exclus comme ne faisant pas partie de l'espace judiciaire européen. Mais, cherchant à permettre la reconnaissance mutuelle des jugements rendus ou à exécuter en matière civile et commerciale, la France a donc décidé de devenir partie à la convention de Lugano II pour le compte des PTOM de sorte que les règles de ladite convention sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2020 en Polynésie française dans ses relations avec les États membres de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

Aussi, l'adaptation de notre code de procédure civile s'impose plus que jamais et passe par l'insertion dans le Livre I^{er} du Titre VIII d'un chapitre I bis intitulé « La reconnaissance transfrontalière » dont les articles (au nombre de 7) viennent fixer les règles de procédure visant à faire reconnaître ou à faire constater la force exécutoire d'une décision étrangère en Polynésie française et, inversement, pour une décision prise par le tribunal de première instance de Papeete ou la cour d'appel de Papeete qui serait reconnue ou aurait force exécutoire dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays signataires de la convention de Lugano II à savoir l'Islande, la Norvège et la Suisse. Enfin, il est également prévu une procédure de reconnaissance et de constatation de la force exécutoire des actes authentiques notariés faits à l'étranger.

En dernier lieu, le projet de délibération vient corriger plusieurs erreurs matérielles aux articles 299, 609 et 610 du code de procédure civile de la Polynésie française, et supprimer l'article 676-6 qui portait sur la saisine obligatoire de la commission de conciliation obligatoire en matière foncière, cette commission n'existant plus depuis la mise en place du tribunal foncier.

Ce projet de délibération a été examiné par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique du 17 juillet 2020, et a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

Ce projet de délibération n'appelle pas de la part du groupe Tavini Huiraatira d'observations particulières puisqu'il s'agit ici de modifications apportées au code de procédure civile local pour adapter ce qui existe dans le code de procédure civile en France et pour corriger certaines erreurs matérielles ou, plus spécifiquement, pour prendre en compte la suppression de la commission de conciliation obligatoire en matière foncière depuis l'installation officielle du tribunal foncier. Il s'agit également de mettre en place une procédure de reconnaissance et d'exécution de certaines décisions de justice et actes étrangers touchant uniquement la matière civile et commerciale qui est consécutive à l'application à la Polynésie française depuis le 1^{er} janvier 2020 de la convention de Lugano II du 30 octobre 2007.

Aussi, j'invite mes collègues du groupe Tavini Huiraatira à voter en faveur de ce projet de délibération. Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à la non-inscrite Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres, chers collègues,

Le texte soumis à notre examen aujourd'hui fait suite à l'adoption de la loi du 26 septembre 2019 autorisant l'adhésion de la France à la convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale pour son application à Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis-et-Futuna, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et dans les terres Australes et antarctiques françaises.

Rappelons que notre assemblée avait rendu un avis favorable sur ce texte de loi. Il s'agit de simplifier et de renforcer la circulation des décisions de justice en matière civile et commerciale et des actes authentiques entre la Polynésie française et les pays signataires.

Ce texte est un vecteur de sécurité juridique pour nos concitoyens. Pour que nos compatriotes comprennent bien de quoi il s'agit, je vais vous donner lecture d'un cas pratique proposé au sein du rapport annexé au texte de loi. Le juge de Papeete a prononcé le divorce entre une Polynésienne française et un diplomate hongrois en poste à Tahiti. Il a également statué sur la pension alimentaire due par l'ex-mari à son épouse et à leurs deux enfants. L'ex-mari est retourné en Europe et est désormais en poste à la représentation permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne. Il cesse de payer la pension alimentaire et n'a plus aucun compte, ni actif en Polynésie française, ni en Métropole. L'épouse pourra faire déclarer exécutoire en Belgique la décision du juge de Papeete en ce qui concerne la pension alimentaire conformément à la procédure simplifiée et allégée de la convention Lugano II afin de pouvoir saisir les comptes ou biens que son ex-mari y possède pour obtenir le paiement de la pension alimentaire. À la lecture de ce cas pratique, on mesure bien mieux les bénéfices de ces textes pour nos compatriotes.

Je terminerai par rappeler qu'en notre qualité de pays et territoire d'outre-mer, les textes européens ne s'appliquent pas directement chez nous. Je suis heureuse que nous adoptions ce texte qui renferme de réelles avancées. Je pense que d'autres textes européens devraient trouver une application en Polynésie française. Nous devons nous inspirer de telles initiatives pour les Polynésiennes et les Polynésiens et pour le rayonnement de notre territoire.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante députée. Le deuxième non-inscrit et le gouvernement n'ayant pas d'intervention, la discussion est terminée.

En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci. L'ensemble de la délibération est adopté.

IV) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous allons au point IV) de l'ordre du jour, la désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs de l'assemblée de Polynésie française.

Nous avons reçu un courrier du président du groupe TAPURA HUIRAATIRA qui propose plusieurs modifications au sein des commissions extérieures :

- au conseil d'établissement du Lycée hôtelier de Tahiti, Madame Yvannah Pomare-Tixier en tant que membre titulaire aux lieu et place de Madame Nicole Sanquer ;
- au conseil d'établissement du Collège de Papara, Monsieur Putai Taae en tant que membre titulaire aux lieu et place de Madame Tepuaraurii Teriitahi ;
- au conseil d'établissement du Lycée Tuianu Le Gayic, Putai Taae en tant que membre titulaire aux lieu et place de Madame Nicole Sanquer ;
- au comité des mines, Monsieur Charles Fong Loi aux lieu et place de Monsieur Yves Ching en tant que membre suppléant.

La discussion est ouverte sur les propositions. Je sou mets au vote ces propositions. À l'unanimité. Merci.

V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Pour les correspondances, si vous avez besoin des documents, adressez-vous au secrétariat de l'assemblée.

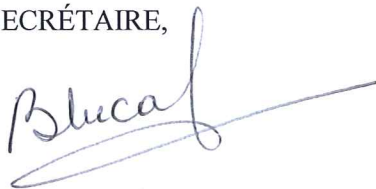
VI) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Je déclare la séance close.

Pour votre information, je viens de signer la convocation de l'assemblée pour jeudi prochain, le 30 juillet. Donc, prenez vos dispositions. Pour les présidents de groupe, je propose de nous retrouver demain matin à 11 heures dans mon bureau, en présence de notre ministre chargée des relations avec l'assemblée.

(Il est 13 heures 46 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Fong Sang